



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Soixante-douzième session

Rome, 25-26 avril 2001

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DU FIDA AU 31 DÉCEMBRE 2000

1. Le Conseil d'administration est invité à examiner les états financiers ci-joints (appendices A à H) ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes y relatif, en vue de les soumettre au Conseil des gouverneurs pour approbation. Les états financiers ont été établis en conformité avec les normes comptables recommandées par l'International Accounting Standards Committee (IASC).
2. Conformément aux dispositions de l'article 6, section II, de l'Accord portant création du FIDA, lesdits états financiers feront partie du Rapport annuel du Fonds pour 2000 et, comme les années précédentes, une note y sera jointe pour indiquer qu'ils ont été soumis par le Conseil d'administration au Conseil des gouverneurs, accompagnés d'une recommandation d'approbation.
3. Le Conseil d'administration a décidé à sa cinquante-cinquième session que les phases I et II du Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification (Programme spécial pour l'Afrique - PSA) prendraient fin le 31 décembre 1995 et que les ressources du Programme seraient intégrées aux ressources visées par l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA au 1^{er} janvier 1996. Les états financiers tiennent compte de cette décision. Le cas échéant, les chiffres se rapportant au PSA, par exemple pour les contributions et les prêts, sont présentés séparément dans les appendices.
4. Les états financiers font apparaître les principaux points suivants:

État des activités et des variations de l'actif net (appendice A)

- a) Les placements ont accusé une perte nette de 47,0 millions de USD en 2000, contre un gain de 196,2 millions de USD en 1999 (après retraitement). Cette perte comprend les intérêts sur les placements à revenu fixe, soit 68,0 millions de USD contre 89,4 millions de USD en 1999, et les dividendes, soit 11,8 millions de USD contre 8,7 millions de USD en 1999. Le montant total net des moins-values réalisées et latentes s'élève à 118,9 millions de USD en 2000, à comparer à une plus-value globale de 104,0 millions de USD en 1999. Les intérêts versés par les banques se sont chiffrés à 900 000 USD en 2000, niveau inchangé par rapport à 1999. Le FIDA recourt aux services de gestionnaires extérieurs pour la majeure partie de son portefeuille de placements. Les honoraires de ces spécialistes, ainsi que les frais de garde et autres coûts, qui sont imputés sur le produit



des placements, se sont élevés à 11,3 millions de USD en 2000, contre 10,1 millions de USD en 1999.

- b) Le produit des intérêts et commissions de service perçus sur les prêts s'est chiffré à 44,3 millions de USD en 2000, contre 43,5 millions de USD en 1999. Conformément à la procédure adoptée en 1988, le Fonds ne comptabilise pas les intérêts et commissions de service sur les prêts accusant des arriérés de plus de 10 mois. En 2000, le montant ainsi exclu des ressources s'est chiffré à 2,7 millions de USD, contre 2,8 millions de USD en 1999.
- c) Le total des dépenses d'exploitation et d'administration, tel qu'il figure dans l'état des activités et des variations de l'actif net (appendice A), se monte à 47,0 millions de USD au regard d'une prévision budgétaire de 52,0 millions de USD. En outre, une charge de 4,3 millions de USD représentant le deuxième des cinq versements approuvés par le Conseil d'administration en décembre 1998 pour financer les déficits de l'assurance médicale après cessation de service, a été imputée à l'exercice 2000. Cette somme comprend un montant de 1,7 million de USD ajouté au déficit initial, ainsi que le Conseil d'administration l'a approuvé en décembre 2000.
- d) Le FIDA participe à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) depuis 1997 (en application de la résolution 101/XX de la vingtième session du Conseil des gouverneurs). En 2000, le FIDA a modifié la méthode comptable qu'il utilise pour les opérations liées à l'Initiative PPTE, et cela s'est traduit par une charge nette (après effets de change) de 73,6 millions de USD (contre 2,1 millions de USD en 1999, après retraitement). Cette somme représente la part qui revient au FIDA, telle qu'elle a été approuvée en 2000, du coût total cumulé des allègements de dettes accordés au 31 décembre 2000 (104,6 millions de USD).

État des variations de l'excédent cumulé (appendice A1)

Cet état satisfait aux prescriptions de la norme comptable internationale n° 21 qui stipule que le solde des variations de change doit être porté sur l'état des activités et des variations de l'actif net, au lieu de figurer au bilan comme dans les comptes des années passées. Cette mesure a été approuvée en 1995.

L'excédent cumulé résulte de la différence entre les produits et les charges, des écarts de change et des engagements nets cumulés au titre de l'Initiative PPTE.

Bilan (appendice B)

Les provisions constituées par le Fonds pour les arriérés de contributions des Membres se décomposent comme suit:

Milliers de USD

Billets à ordre	106 082
Sommes à recevoir	<u>89 555</u>
	195 637

Ces chiffres figurent à l'appendice B et sont ventilés par État membre dans les notes 6 et 7 de l'appendice H.

Il convient de noter qu'au 31 décembre 2000, 12 pays accusaient des arriérés de paiement de dix mois ou plus sur leurs prêts et que ceux-ci se trouvaient donc en situation de non-comptabilisation. On trouvera des précisions sur les pays et les montants en cause dans la note 8 de l'appendice H.

Dans le cas des contributions des Membres comme dans celui des prêts, le Fonds s'emploie sans relâche à éliminer tous les arriérés.

État des flux de trésorerie (appendice C)

L'appendice C a été préparé conformément à la norme comptable internationale n° 7 (révisée). Il donne le détail des mouvements de trésorerie et des opérations de placement (à l'exception des actions) figurant au bilan.

État des ressources disponibles pour engagement (appendice D)

Cet état présente tous les avoirs en monnaies librement convertibles qui peuvent être considérés comme des ressources disponibles pour engagement, conformément à la politique adoptée à la trente-quatrième session du Conseil d'administration.

État des contributions des Membres et des contributions spéciales (appendice E)

Cet appendice présente globalement les contributions aux ressources initiales du Fonds, ainsi qu'aux première et deuxième reconstitutions, étant donné qu'elles ont été intégralement tirées et que tous les montants non réglés ont été divulgués (voir l'appendice H des Notes relatives aux états financiers). Il donne aussi des précisions sur les contributions aux troisième, quatrième et cinquième reconstitutions.

État récapitulatif des prêts (appendice F)

Cet état montre la position de chaque emprunteur auprès du Fonds, avec une ventilation entre les prêts libellés en dollars des États-Unis et les prêts libellés en droits de tirage spéciaux.

État récapitulatif des engagements au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (appendice G)

Cet appendice présente une ventilation par pays des allègements de dettes consentis à ce jour et des allègements que le Fonds s'est engagé à accorder dans l'avenir, avec l'autorisation du Conseil d'administration.

5. Les états financiers relatifs à l'exercice 2000 seront examinés en détail lors d'une réunion du Comité de vérification des comptes qui se tiendra le 4 avril 2001. Le président du Comité présentera officiellement à la soixante-douzième session du Conseil d'administration les conclusions du Comité concernant ces états.

Recommandation

En conséquence, le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter la décision suivante:

“En application de l'article XII, paragraphe 6, du Règlement financier du FIDA, le Conseil d'administration a examiné les états financiers du Fonds pour 2000 ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes y relatif, et a décidé de les soumettre au Conseil des gouverneurs pour approbation”.



FONDS INTERNATIONAL DE
DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

ÉTATS FINANCIERS

pour les exercices clos le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 1999

Appendice A - État des activités et des variations de l'actif net

Appendice A1 - État des variations de l'excédent cumulé

Appendice B - Bilan

Appendice C - État des flux de trésorerie

Appendice D - État des ressources disponibles pour engagement

Appendice E - État des contributions des membres et des contributions spéciales

Appendice F - État récapitulatif des prêts

Appendice G - État récapitulatif des engagements au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés

Appendice H - Notes relatives aux états financiers

Rapport du Commissaire aux comptes

Dans les présents états financiers, les codes utilisés pour les devises sont ceux de la norme internationale 4217 établie par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à Genève, et le DTS. Les notes relatives aux états financiers (appendice H) font partie intégrante des états financiers.

État des activités et des variations de l'actif net
pour les exercices clos le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 1999
 (en milliers de dollars des États-Unis)

Appendice A

	2000	1999 1/
Variations de l'actif net		
Augmentation/(diminution) de la valeur des contributions nettes	3 386	(28 701)
Augmentation/(diminution) des contributions complémentaires	(244)	(3 200)
Contributions spéciales reçues	0	5
Augmentation des dons approuvés moins annulations	(31 443)	(29 459)
	(28 301)	(61 355)
Produits		
Produit des prêts (note 8)	44 288	43 531
Gains/(pertes) nets sur les placements (note 3)	(46 966)	196 195
Total des produits	(2 678)	239 726
Charges d'exploitation		
Rémunération du personnel (salaires et prestations) (note 12)	(24 373)	(27 153)
Autres dépenses de fonctionnement et d'administration	(7 749)	(8 420)
Institutions coopérantes et consultants	(12 677)	(14 119)
Sessions du Conseil des gouverneurs et du Conseil d'administration et autres réunions officielles	(1 413)	(2 296)
Programme de reconfiguration des processus	(869)	0
Provision pour couverture médicale après cessation de service	(4 300)	(2 600)
Total des charges d'exploitation	(51 381)	(54 588)
Revenu net, moins charges d'exploitation avant engagements au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE)	(54 059)	185 138
Charge nette totale au titre de l'Initiative PPTE initiale et renforcée (notes 2 and 9)	(74 521)	(2 670)
Écart de conversion sur la charge nette au titre de l'Initiative PPTE	922	541
Charge nette au titre de l'Initiative PPTE	(73 599)	(2 129)
Revenu net moins charges d'exploitation après Initiative PPTE	(127 658)	183 009
Solde des variations de change (note 2 d))	(265 188)	(122 654)
Transfert à l'excédent cumulé	(392 846)	60 355
Augmentation/(diminution) de l'actif net	(421 147)	(1 000)
Actif net en début d'exercice	5 655 399	5 656 399
Actif net en fin d'exercice	5 234 252	5 655 399
Rapprochement des variations de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
<i>Décaissements de prêts</i>	285 144	283 995
<i>Remboursements de prêts</i>	(132 858)	(133 219)
<i>Variation de la provision pour pertes sur prêts</i>	(73 562)	607
	78 724	151 383
<i>Effets des variations de taux de change sur les prêts</i>	(145 672)	(68 922)
<i>Augmentation/(diminution) nette de l'encours des prêts</i>	(66 948)	82 461
<i>Augmentation/(diminution) des montants nets à recevoir des contribuants</i>	(42 201)	(87 250)
<i>Augmentation/(diminution) nette des billets à ordre des contribuants</i>	(56 982)	(49 993)
<i>Variation des encaisses et des placements</i>	(252 488)	65 509
<i>Augmentation/(diminution) nette des autres sommes à recevoir et à payer</i>	(2 528)	(11 727)
Variation de l'actif net	(421 147)	(1 000)

1/ Les données relatives à l'exercice 1999 ont été retraitées (voir appendice H, note 2).



État des variations de l'excédent cumulé
pour les exercices clos le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 1999 (retraité)
(en milliers de dollars des États-Unis)

Appendice A1

	Excédent provenant de l'exploitation	Effet des opérations de change 1/	Excédent cumulé total
Solde d'ouverture (retraité) au 1^{er} janvier 1999 (note 2)	1 741 360	401 790	2 143 150
Revenu net moins charges d'exploitation avant Initiative PPTE et effets de change	185 138		185 138
Charge nette au titre de l'Initiative PPTE 2/	(2 670)	541	(2 129)
Solde des variations de change 1/		(122 654)	(122 654)
Excédent cumulé au 31 décembre 1999 (retraité)	1 923 828	279 677	2 203 505
Revenu net moins charges d'exploitation avant effets de change	(54 059)		(54 059)
Charge nette au titre de l'Initiative PPTE 2/	(74 521)	922	(73 599)
Solde des variations de change 1/		(265 188)	(265 188)
Excédent cumulé au 31 décembre 2000	1 795 248	15 411	1 810 659

1/ Voir appendice H, note 2 d).

2/ Voir appendice H, note 9.

Bilan
au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 1999
(en milliers de dollars des États-Unis)

Appendice B

Actif			Passif, contributions, excédent cumulé et réserve générale	
	2000	1999 1/	2000	1999 1/
Encaisses bancaires	60 149	68 261	Passif	
Placements (notes 2 a) et 3)	2 062 942	2 284 212	Sommes à payer sur achats de valeurs	99 275
			Charges à payer	41 691
			Dons non décaissés	61 386
			Autres fonds dus	14 544
			Provision pour couverture médicale après cessation de service	8 456
Encaisses et placements soumis à restriction (note 4)	32 630	26 121		3 603
				224 017
Billets à ordre des contribuants (note 6)	473 395	529 275	Contributions, excédent cumulé et réserve générale	
Moins: Provision (note 5 h))	(106 082)	(104 980)	Contributions des membres du FIDA (appendice E et note 5)	3 529 368
	367 313	424 295	Moins: Provision (note 5 h))	(195 627)
Sommes à recevoir des contribuants (note 7)	141 776	183 977		3 333 741
Moins: Provision (note 5 h))	(89 555)	(89 555)	Contributions spéciales FIDA	20 139
	52 221	94 422	Contributions complémentaires FIDA	34 005
Autres sommes à recevoir			Initiative PPTE, Fonds belge de survie, espèces	(14 310)
Produit à recevoir sur prêts	12 996	14 143		19 695
Produits à recevoir sur placements FIDA	18 935	28 014	Contribuants PSA - phase I (appendice E et note 5)	288 930
Produits à recevoir sur placements Initiative PPTE	90	36	Moins: Provision (note 5 h))	(10)
Sommes à recevoir sur cessions de valeurs	24 693	15 886	Contribuants PSA - phase II	62 534
Divers	4 603	5 758	Contributions spéciales PSA	209
Autres fonds à recevoir	10 845	7 554		351 663
	72 162	71 391		352 203
Prêts (note 8 et appendice F)			Excédent cumulé total (appendice A1)	1 810 659
Prêts approuvés, moins annulations et ajustement au titre de l'évolution de la valeur en dollars des États-Unis du total des prêts en DTS (appendice D, F et note 8):			Moins: Dons (notes 2 a) et 10)	(396 645)
2000 - 5 772 718 USD			Réserve générale (note 11)	95 000
1999 - 5 809 215 USD				95 000
Prêts en vigueur	5 125 497	5 267 760	Actif net	5 234 252
Moins: Solde non décaissé	(1 462 326)	(1 644 045)		5 655 399
Remboursements	(1 016 113)	(985 297)		
Encours des prêts	2 647 058	2 638 418		
Moins: Provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE (note 9)	(94 856)	(21 294)		
Encours net des prêts	2 552 202	2 617 124		
Prêts approuvés au titre du Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification (PSA) plus ajustement au titre de l'évolution de la valeur en dollars des États-Unis du total des prêts en DTS (appendice F)				
2000 - 311 282 USD				
1999 - 345 213 USD				
Prêts entrés en vigueur	311 282	345 213		
Moins: Solde non décaissé	(41 068)	(77 251)		
Remboursements	(11 564)	(7 287)		
Encours des prêts	258 650	260 675		
	5 458 269	5 846 501		
				5 458 269
				5 846 501

1/ Les données relatives à l'exercice 1999 ont été retraitées (voir appendice H, note 2).

**État des flux de trésorerie 1/
pour les exercices clos le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 1999**
(en milliers de dollars des États-Unis)

Appendice C

	2000	1999 2/
Flux de trésorerie provenant des investissements dans les activités de développement		
Décaissements de prêts	(285 144)	(283 995)
Remboursements du principal de prêts	132 858	133 219
Décaissements de dons	(27 316)	(30 100)
Transferts de fonds soumis à restriction en faveur de dons	228	0
Transferts de fonds en faveur de l'Initiative PPTE	(6 670)	(8 000)
Flux nets de trésorerie investis dans les activités de développement	(186 044)	(188 876)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Paiements reçus des États membres		
- Billets à ordre mis en recouvrement	76 255	78 636
- Contributions à la troisième reconstitution	100	1 086
- Contributions à la quatrième reconstitution	21 263	20 913
- Contributions spéciales	0	5
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	97 618	100 640
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Intérêts perçus et plus-values nettes réalisées	99 390	82 031
Dividendes	11 640	8 514
Plus-values nettes réalisées sur les actions	36 484	33 714
Autres gains/(pertes) sur les placements	30 962	(118 894)
Montant net des achats d'actions	(316 660)	(246 762)
Intérêts perçus sur les prêts	43 988	44 197
Entrées/(sorties) au titre des postes divers et autres fonds	(5 814)	8 455
Paiements au titre des dépenses administratives et des placements	(59 720)	(58 353)
Levée de restrictions monétaires	0	81
Transfert de la provision pour couverture médicale après cessation de service aux encaisses soumises à restriction	(4 853)	(3 603)
Gain de change	260	376
Flux nets de trésorerie requis par les activités d'exploitation	(164 323)	(250 244)
Effet des variations de change sur les encaisses et les placements à l'exception des actions	(88 685)	(51 016)
Augmentation/(diminution) nette des encaisses et équivalents non soumis à restriction	(341 434)	(389 496)
Encaisses et équivalents non soumis à restriction en début d'exercice	1 582 104	1 971 600
Encaisses et équivalents non soumis à restriction en fin d'exercice	1 240 670	1 582 104
DONT		
Encaisses non soumises à restriction	60 149	68 261
Placements (à l'exception des actions) non soumis à restriction	1 180 521	1 513 843
	1 240 670	1 582 104
Rapprochement du revenu net et de la trésorerie nette requise par les activités		
Revenu net moins charges d'exploitation	(127 658)	183 009
Mise en concordance du revenu net et de la trésorerie nette résultant de l'exploitation:		
- augmentation/(diminution) du produit à recevoir sur les prêts et placements	(10)	6 616
- augmentation/(diminution) des autres sommes à recevoir	(5 815)	89 880
- augmentation/(diminution) des autres sommes à payer	25 792	(93 403)
- produit des encaisses et placements soumis à restriction	295	58
- plus-values latentes sur les actions	185 874	(192 546)
- charge nette au titre de l'Initiative PPTE	73 599	2 129
- transfert d'engagements au titre de l'Initiative PPTE	0	318
- montant net des achats d'actions	(316 660)	(246 762)
- levée de restrictions monétaires	0	81
- gains/(pertes) de change	260	376
Flux nets de trésorerie requis par les activités d'exploitation	(164 323)	(250 244)

1/ Voir appendice H, note 2 g).

2/ Les données relatives à l'exercice 1999 ont été retraitées (voir appendice H, note 2).

État des ressources disponibles pour engagement 1/
au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 1999
(en milliers de dollars des États-Unis)

Appendice D

		2000	1999 2/
Avoirs disponibles en monnaies librement convertibles	Encaisses (note 2 c))	60 149	68 261
	Placements	2 062 942	2 284 212
	Billets à ordre - États membres	448 126	510 845
	Contribution anticipée de la Norvège à la cinquième reconstitution, autorisée par le pays à figurer dans les ressources engageables (note 5 f))	5 469	0
	Autres sommes à recevoir	72 072	71 355
		2 648 758	2 934 673
Moins	Charges à payer	150 061	124 711
	Prêts entrés en vigueur non décaissés	1 503 394	1 721 296
	Prêts approuvés et signés mais non encore entrés en vigueur	365 206	240 876
	Dons non décaissés	47 463	51 534
	Réserve générale	95 000	95 000
		2 011 063	2 108 706
	Tirages sur billets à ordre au titre des contributions initiales qui n'ont pas été réglés	43 075	43 075
	Tirages sur billets à ordre au titre des contributions à la première reconstitution qui n'ont pas été réglés	41 370	41 370
	Tirages sur billets à ordre au titre des contributions à la deuxième reconstitution qui n'ont pas été réglés	5 002	5 002
	Tirages sur billets à ordre au titre des contributions à la troisième reconstitution qui n'ont pas été réglés	27 694	15 523
	Billets à ordre d'États membres qui n'ont pas encore été mis en recouvrement (voir note 2 c) iii))	2 892	11 102
	Tirages sur billets à ordre au titre de la phase I du PSA qui n'ont pas été réglés	10	10
	Billets à ordre d'États membres qui n'ont pas encore été mis en recouvrement (PSA) (voir note 2 c) iii))	0	0
		120 043	116 082
		2 281 167	2 349 499
	Ressources disponibles pour engagement	367 591	585 174
	Moins	Prêts non encore signés	282 015
Dons non encore signés		18 032	16 660
Ressources nettes disponibles pour engagement	67 544	267 934	

1/ Voir appendice H, notes 2 c), 6 et 7.

2/ Les données relatives à l'exercice 1999 ont été retraitées (voir appendice H, note 2).

État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/
au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 1999

Appendice E
Membres - Catégorie I

	Contributions initiales, première et deuxième reconstitution		Troisième reconstitution				
	Équivalent en USD	Instruments déposés 2/		Équivalent en USD	Paiements-Équivalent en USD		
		Monnaie	Montant		Espèces	Billets à ordre	Total
Allemagne	151 806 996	DTS	28 841 959	38 808 919	33 569 604	5 239 315	38 808 919
Australie	20 350 516	AUD	10 534 275	6 882 659	5 537 330	1 345 329	6 882 659
Autriche 3/	17 361 041	EUR	5 811 703	5 982 110	5 041 151	940 959	5 982 110
Belgique 3/	35 949 263	EUR	9 052 877	9 590 461	8 160 333	1 430 128	9 590 461
Canada	78 727 037	CAD	26 983 253	18 418 465	15 288 816	3 129 649	18 418 465
Danemark	25 967 094	DKK	67 577 314	9 440 140	7 974 093	1 466 047	9 440 140
Espagne	4 966 000	USD	1 435 159	1 435 159	1 435 159		1 435 159
États-Unis	459 874 400	USD	82 800 000	82 800 000	82 800 000		82 800 000
Finlande 3/	13 040 503	EUR	6 160 459	6 664 457	5 667 032	997 425	6 664 457
France 3/	89 292 984	EUR	30 999 587	32 049 848	20 021 390	12 028 458	32 049 848
Grèce 4/		USD	600 000	600 000	600 000		600 000
Irlande 3/	2 556 419	EUR	654 349	820 849	820 849		820 849
Italie 3/	82 890 395	EUR	17 823 004	28 079 860	28 079 860		28 079 860
Japon	186 773 731	JPY	5 096 008 994	42 264 376	34 547 164	7 717 211	42 264 375
Luxembourg 3/	944 574	EUR	236 167	241 073	202 836	38 237	241 073
Norvège	63 693 719	NOK	110 723 560	16 842 864	16 842 864		16 842 864
Nouvelle-Zélande	4 593 709	NZD	2 102 069	1 264 829	1 264 829		1 264 829
Pays-Bas 3/	119 344 690	EUR	19 384 984	19 832 901	16 694 324	3 138 577	19 832 901
Portugal 5/							
Royaume-Uni	64 269 514	GBP	11 305 433	17 843 836	14 908 468	2 935 368	17 843 836
Suède	68 671 403	SEK	137 458 556	17 305 800	14 797 370	2 508 430	17 305 800
Suisse	41 497 300	CHF	16 270 000	11 729 202	10 567 267	1 161 935	11 729 202
Sous-total, Catégorie I au 31 décembre 2000	1 532 571 288			368 897 808	324 820 739	44 077 068	368 897 807
au 31 décembre 1999	1 532 571 288			374 861 500	279 530 275	95 331 225	374 861 500

Membres - Catégorie II

	Contributions initiales, première et deuxième reconstitution *		Troisième reconstitution				
	Équivalent en USD	Instruments déposés 2/		Équivalent en USD	Paiements-Équivalent en USD		
		Monnaie	Montant		Espèces	Billets à ordre	Total
Algérie	37 580 000	USD	12 000 000	12 000 000	6 996 000	5 004 000	12 000 000
Arabie saoudite	333 778 000	USD	30 000 000	30 000 000	24 780 000	5 220 000	30 000 000
Émirats arabes unis	47 180 000	USD	1 000 000	1 000 000	826 000	174 000	1 000 000
Gabon 6/	2 801 000	USD					
Indonésie	10 059 000	USD	6 900 000	6 900 000	6 900 000		6 900 000
Iran 6/	124 750 000	USD	4 000 000	4 000 000	1 000 000		1 000 000
Iraq 6/	53 099 000	USD					
Jamahiriya arabe libyenne 6/	36 000 000	USD	16 000 000	16 000 000		16 000 000	16 000 000
Koweït	117 041 000	USD	14 000 000	14 000 000	11 564 000	2 436 000	14 000 000
Nigéria 6/	76 459 000	USD	10 000 000	10 000 000	3 727 000	6 273 000	10 000 000
Qatar 6/	27 980 000	USD	1 000 000	1 000 000			
Venezuela	132 489 000	USD	28 000 000	28 000 000	13 699 880	14 300 120	28 000 000
Sous-total, Catégorie II au 31 décembre 2000	999 216 000			122 900 000	69 492 880	49 407 120	118 900 000
au 31 décembre 1999	999 216 000			122 900 000	53 003 280	65 896 720	118 900 000

* Une contribution spéciale de 20 millions de USD versée par le Fonds pour le développement international de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) au titre de la première reconstitution des ressources du FIDA figure parmi les contributions des membres de la catégorie II à ladite reconstitution.

État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/
au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 1999

Appendice E
Membres - Catégorie III

	Contributions initiales, première et deuxième reconstitution		Troisième reconstitution				
	Équivalent en USD	Monnaie	Instruments déposés 2/		Paiements-Équivalent en USD		
			Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	Total
Afghanistan	93						
Afrique du Sud 16/							
Albanie 7/							
Angola 8/		USD	20 000	20 000	20 000		20 000
Antigua-et-Barbuda 8/							
Argentine	1 900 016	USD	3 000 000	3 000 000	3 000 000		3 000 000
Arménie 9/							
Azerbaïdjan 10/							
Bangladesh	1 456 030	USD	500 000	500 000	413 000	87 000	500 000
Barbade	2 000	USD	1 000	1 000	1 000		1 000
Belize 11/		USD	100 333	100 333	100 333		100 333
Bénin	30 000	USD	20 000	20 000	20 000		20 000
Bhoutan	1 000	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Bolivie		USD	300 000	300 000	300 000		300 000
Bosnie-Herzégovine 10/							
Botswana	35 000	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Brésil 12/	13 504 305	USD	7 000 000	7 000 000	5 655 932	1 344 068	7 000 000
Burkina Faso	10 000	USD	20 000	20 000	20 000		20 000
Burundi	19 861	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Cambodge 7/							
Cameroun	204 886	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Cap-Vert	1 000	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Chili	50 000	USD	55 000	55 000	55 000		55 000
Chine	3 838 534	USD	8 000 000	8 000 000	6 608 000	1 392 000	8 000 000
Chypre	62 000	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Colombie	10 000	USD	60 000	60 000	60 000		60 000
Comores 6/	29 666						
Congo	148 092						
Congo, R.D. du	27 691						
Cook, Îles 9/							
Corée, République de	739 032	USD	2 000 000	2 000 000	2 000 000		2 000 000
Corée, R.P.D. de 6/ 8/		USD	600 000	600 000		600 000	600 000
Costa Rica							
Côte d'Ivoire		USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Croatie 10/							
Cuba	8 520						
Djibouti	6 000						
Dominique	14 987	USD	30 000	30 000	30 000		30 000
Égypte	408 882	USD	5 000 000	5 000 000	2 915 000	2 085 000	5 000 000
Équateur 6/	90 993	USD	300 000	300 000	300 000		300 000
Érythrée 10/							
Éthiopie	70 869	USD	30 000	30 000	30 000		30 000
Fidji	30 000	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Gambie	10 000	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Géorgie 13/ 14/							
Ghana	116 487	USD	250 000	250 000	250 000		250 000
Grèce 4/	550 000						
Grenade		USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Guatemala		USD	250 000	250 000	250 000		250 000
Guinée	89 725	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Guinée-Bissau	10 000	USD	20 000	20 000	20 000		20 000
Guinée équatoriale							
Guyana	60 000	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
Haïti	37 118	USD	70 000	70 000	70 000		70 000
Honduras	191 500	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
Inde	18 812 382	USD	8 000 000	8 000 000	6 616 587	1 383 413	8 000 000
Israël	150 000						
Jamaïque	25 814	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
Jordanie	180 000	USD	75 000	75 000	75 000		75 000
Kenya	2 407 784	USD	971 293	971 293	971 293		971 293
Kirghizistan 9/							
Laos	2 213						
Lesotho	89 397	USD	50 000	50 000	41 300	8 700	50 000
Liban	25 000						
Libéria	39 000						
Macédoine, ex-République yougoslave de 10/							
Madagascar	50 000	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Malaisie							

État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/
au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 1999

Appendice E
Membres - Catégorie III (suite)

	Contributions initiales, première et deuxième reconstitution		Troisième reconstitution				
	Équivalent en USD	Monnaie	Instruments déposés 2/ Montant	Équivalent en USD	Paiements-Équivalent en USD		
					Espèces	Billets à ordre	Total
Malawi	33 346	USD	40 000	40 000	40 000		40 000
Maldives	1 000	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Mali	19 404	USD	11 146	11 146	11 146		11 146
Malte		USD	15 000	15 000	15 000		15 000
Maroc	444 407	USD	3 000 000	3 000 000	3 000 000		3 000 000
Maurice	30 000	USD	55 000	55 000	55 000		55 000
Mauritanie 6/	25 000	USD	25 000	25 000		25 000	25 000
Mexique	13 630 985	USD	7 500 000	7 500 000	7 500 000		7 500 000
Moldova, République de 16/							
Mongolie 10/							
Mozambique	390	USD	80 000	80 000	80 000		80 000
Myanmar 14/		USD	250 000	250 000	250 000		250 000
Namibie 15/		USD	20 000	20 000	20 000		20 000
Népal	10 000	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Nicaragua	38 571						
Niger	154 872	USD	19 935	19 935	19 935		19 935
Oman	75 000	USD	75 000	75 000	75 000		75 000
Ouganda	50 000	USD	60 000	60 000	60 000		60 000
Pakistan	2 933 776	USD	2 000 000	2 000 000	1 166 000	834 000	2 000 000
Panama	41 666	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Papouasie-Nouvelle-Guinée	70 000	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Paraguay		USD	200 000	200 000	200 000		200 000
Pérou	60 000	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Philippines	477 907	USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Portugal 3/ 5/		EUR	752 306	852 359	852 359		852 359
République centrafricaine	10 725						
République dominicaine	25 000						
Roumanie	453						
Rwanda	74 499	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Saint-Christophe-et-Nevis 8/		USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Sainte-Lucie	2 000	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Saint-Vincent-et-les Grenadines 11/ 14/							
Salomon (Îles)	10 000						
Salvador (El)	40 000	USD	60 000	60 000	60 000		60 000
Samoa	10 000	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Sao Tomé-et-Principe 6/		USD	10 000	10 000			
Sénégal	20 650	USD	60 000	60 000	60 000		60 000
Seychelles	5 000	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Sierra Leone	36 726						
Somalie	10 000						
Soudan	88 259	USD	200 000	200 000	200 000		200 000
Sri Lanka	2 783 000	USD	1 000 000	1 000 000	1 000 000		1 000 000
Suriname 11/							
Swaziland	32 875	USD	20 000	20 000	20 000		20 000
Syrie	266 656						
Tadjikistan 10/							
Tanzanie, République-Unie	39 385	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Tchad							
Thaïlande	300 000	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
Togo	35 443						
Tonga		USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Trinité-et-Tobago 8/							
Tunisie	359 806	USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Turquie	36 365	USD	5 000 000	5 000 000	5 000 000		5 000 000
Uruguay		USD	200 000	200 000	200 000		200 000
Viet Nam	12	USD	3 000	3 000	3 000		3 000
Yémen	300 000	USD	300 000	300 000	300 000		300 000
Yougoslavie	108 170						
Zambie	207 262						
Zimbabwe	3 074	USD	1 600 000	1 600 000	1 600 000		1 600 000
Sous-total, Catégorie III							
au 31 décembre 2000	68 447 561			62 454 066	54 684 885	7 759 181	62 444 066
au 31 décembre 1999	67 635 744			62 354 066	48 581 748	13 762 318	62 344 066
Total, Catégories I, II et III							
au 31 décembre 2000	2 600 234 849			554 251 874	448 998 504	101 243 369	550 241 873
au 31 décembre 1999	2 599 423 032			560 115 566	381 115 303	174 990 263	556 105 566

État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/
au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 1999

Appendice E

Contributions à la quatrième reconstitution 17/						
	Instruments déposés 2/			Paiements - Équivalent en USD		
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	Total
Afghanistan						
Afrique du Sud 16/	USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Albanie 7/	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Algérie	USD	250 000	250 000		250 000	250 000
Allemagne 3/	EUR	28 346 022	26 376 072		26 376 072	26 376 072
Angola 8/	USD	40 000	40 000	40 000		40 000
Antigua-et-Barbuda 8/						
Arabie saoudite	USD	3 000 000	3 000 000		3 000 000	3 000 000
Argentine	USD	1 500 000	1 500 000	1 500 000		1 500 000
Arménie 9/						
Australie	AUD	6 426 708	3 560 400		3 560 400	3 560 400
Autriche 3/	EUR	5 428 010	5 050 782		5 050 782	5 050 782
Azerbaïdjan 10/						
Bangladesh	USD	600 000	600 000		600 000	600 000
Barbade	USD	7 000	7 000	7 000		7 000
Belgique 3/	EUR	7 213 702	6 712 374		6 712 374	6 712 374
Belize 11/						
Bénin	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Bhoutan	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Bolivie	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Bosnie-Herzégovine 10/						
Botswana	USD	75 000	75 000	75 000		75 000
Brésil 12/	USD	2 662 042	2 662 042		2 662 042	2 662 042
	DTS	3 657 989	4 766 030		4 766 030	4 766 030
Burkina Faso	USD	30 000	30 000	30 000		30 000
Burundi						
Cambodge 7/						
Cameroun	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Canada	CAD	27 286 744	18 188 786		18 188 786	18 188 786
Cap-Vert	USD	15 000	15 000	15 000		15 000
Chili	USD	500 000	500 000			
Chine	USD	8 500 000	8 500 000		2 500 000	2 500 000
Chypre	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Colombie	USD	200 000	200 000	200 000		200 000
Comores 6/						
Congo	USD	3 000	3 000	3 000		3 000
Congo, R.D. du						
Cook, Îles 9/	USD	5 000	5 000	5 000		5 000
Corée, République de	USD	2 500 000	2 500 000	2 500 000		2 500 000
Corée, R.P.D. de 6/ 8/	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Costa Rica						
Côte d'Ivoire	USD	1 003 707	1 003 707	1 003 707		1 003 707
Croatie 10/						
Cuba						
Danemark	DKK	160 000 000	19 948 861		19 948 861	19 948 861
Djibouti						
Dominique	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Égypte	USD	3 000 000	3 000 000		3 000 000	3 000 000
Émirats arabes unis	USD	1 000 000	1 000 000		1 000 000	1 000 000
Équateur	USD	300 000	300 000	50 000		50 000
Érythrée 10/	USD	5 000	5 000	5 000		5 000
Espagne 3/	EUR	1 140 850	1 261 781	1 261 781		1 261 781
États-Unis	USD	30 000 000	30 000 000	15 000 000		15 000 000
Éthiopie	USD	30 000	30 000	30 000		30 000
Fidji	USD	64 228	64 228	64 228		64 228
Finlande 3/	EUR	2 793 487	2 599 349		2 599 349	2 599 349
France 3/	EUR	19 894 216	18 511 637		18 511 637	18 511 637

État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/ (suite)
au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 1999

Appendice E

Contributions à la quatrième reconstitution 17/						
	Instruments déposés 2/			Paiements - Équivalent en USD		
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	Total
Gabon 6/						
Gambie	USD	10 086	10 086	10 086		10 086
Géorgie 13/						
Ghana						
Grèce 4/	USD	600 000	600 000	600 000		600 000
Grenade						
Guatemala	USD	193 021	193 021	193 021		193 021
Guinée	USD	15 000	15 000	15 000		15 000
Guinée-Bissau						
Guinée équatoriale						
Guyana	USD	269 921	269 921	269 921		269 921
Haïti						
Honduras	USD	212 246	212 246	212 246		212 246
Inde	USD	9 000 000	9 000 000		9 000 000	9 000 000
Indonésie	USD	10 000 000	10 000 000	10 000 000		10 000 000
Iran 6/						
Iraq 6/						
Irlande 3/	EUR	653 067	712 083	712 083		712 083
Israël	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
Italie 3/	EUR	23 311 013	21 753 005	21 753 005		21 753 005
Jamaïque	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
Japon	JPY	4 335 661 936	37 734 306		37 734 306	37 734 306
Jordanie	USD	325 000	325 000	75 000	250 000	325 000
Kazakhstan 18/						
Kenya	USD	1 000 000	1 000 000			
Kirghizistan 9/						
Koweït	USD	15 000 000	15 000 000		15 000 000	15 000 000
Laos	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Lesotho	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Liban	USD	89 999	89 999	89 999		89 999
Libéria						
Libye (Jamahiriya arabe libyenne) 6/						
Luxembourg 3/	EUR	314 718	292 846		292 846	292 846
Macédoine, ex-République yougoslave de 10/						
Madagascar	USD	8 357	8 357	8 357		8 357
Malaisie	USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Malawi						
Maldives	USD	25 000	25 000		25 000	25 000
Mali	USD	10 969	10 969	10 969		10 969
Malte	USD	19 985	19 985	19 985		19 985
Maroc	USD	2 000 000	2 000 000			
Maurice	USD	80 000	80 000	80 000		80 000
Mauritanie 6/						
Mexique	USD	3 000 000	3 000 000	2 000 000		2 000 000
Moldova, République de 16/						
Mongolie 10/						
Mozambique	USD	80 000	80 000		80 000	80 000
Myanmar						
Namibie 15/	USD	300 000	300 000	300 000		300 000
Népal	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Nicaragua	USD	50 000	50 000			
Nigéria 6/	USD	5 000 000	5 000 000			
Norvège	NOK	118 216 205	13 360 026		13 360 026	13 360 026
Nouvelle-Zélande	NZD	2 099 160	989 072	989 072		989 072

État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/ (suite)
au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 1999

Appendice E

Contributions à la quatrième reconstitution 17/						
	Instruments déposés 2/			Paiements - Équivalent en USD		
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	Total
Oman						
Ouganda	USD	45 000	45 000	45 000		45 000
Pakistan	USD	2 000 000	2 000 000		2 000 000	2 000 000
Panama	USD	33 299	33 299	33 299		33 299
Papouasie-Nouvelle-Guinée						
Paraguay	USD	404 842	404 842	404 842		404 842
Pays-Bas 3/	EUR	5 938 629	5 525 915		5 525 915	5 525 915
Pérou	USD	200 000	200 000		200 000	200 000
Philippines	USD	486 946	486 946	486 946		486 946
Portugal 3/ 5/	EUR	583 256	542 721		542 721	542 721
Qatar 6/						
République centrafricaine						
République dominicaine						
Roumanie	USD	50 000	50 000			
Royaume-Uni	GBP	13 586 773	20 274 136		20 274 136	20 274 136
Rwanda	USD	35 000	35 000	35 000		35 000
Saint-Christophe-et-Nevis 8/	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Sainte-Lucie	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Saint-Vincent-et-les Grenadines 11/						
Salomon, îles						
Salvador (El)						
Samoa	USD	15 000	15 000	15 000		15 000
Sao Tomé-et-Principe 6/						
Sénégal	USD	11 301	11 301	11 301		11 301
Seychelles	USD	4 667	4 667	4 667		4 667
Sierra Leone						
Somalie						
Soudan	USD	198 656	198 656	198 656		198 656
Sri Lanka	USD	1 100 000	1 100 000	1 100 000		1 100 000
Suisse	CHF	14 915 809	9 114 468		9 114 468	9 114 468
Suriname 11/						
Swaziland	USD	59 454	59 454	59 454		59 454
Suède	SEK	164 775 912	17 281 231		17 281 231	17 281 231
Syrie	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
Tadjikistan 10/						
Tanzanie, République-Unie de	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Tchad						
Thaïlande						
Togo						
Tonga	USD	30 000	30 000	30 000		30 000
Trinité-et-Tobago 8/						
Tunisie	USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Turquie	USD	5 000 000	5 000 000	5 000 000		5 000 000
Uruguay	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Venezuela 6/	USD	4 000 000	4 000 000		4 000 000	4 000 000
Viet Nam	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Yémen	USD	188 914	188 914	188 914		188 914
Yougoslavie						
Zambie						
Zimbabwe	USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Contributions totales						
au 31 décembre 2000			354 113 521	69 856 539	253 406 982	323 263 521
au 31 décembre 1999			364 778 022	48 284 581	233 680 153	281 964 734

État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/
au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 1999

Appendice E

Contributions anticipées à la cinquième reconstitution

	Instruments déposés 2/			Paiements - Équivalent en USD		
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	Total
Albanie	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Belgique	EUR	8 924 167	8 303 972			
Bénin	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Bhoutan	USD	27 000	27 000	27 000		27 000
Cambodge	USD	210 000	210 000	69 985		69 985
Chypre	USD	25 000	25 000			0
Colombie	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Grenade	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Honduras	USD	145 347	145 347	145 347		145 347
Irlande	USD	294 683	294 683	294 683		294 683
Madagascar	USD	4 166	4 166	4 166		4 166
Malaisie	USD	250 000	250 000			0
Norvège	NOK	48 395 067	5 469 295		5 469 295	5 469 295
Ouganda	USD	45 000	45 000	45 000		45 000
Panama	USD	33 200	33 200	33 200		33 200
Philippines	USD	300 000	300 000			0
Turquie	USD	5 000 000	5 000 000	517 382		517 382
Viet Nam	USD	500 000	500 000	100 000		100 000
au 31 décembre 2000			20 767 663	1 396 763	5 469 295	6 866 058
au 31 décembre 1999			24 900	24 900	0	24 900

Récapitulation des contributions des membres

	En milliers de USD	
	Au 31.12.2000	Au 31.12.99
Contributions initiales	1 017 308	1 017 308
Première reconstitution	1 016 372	1 016 372
Deuxième reconstitution	566 555	565 742
Troisième reconstitution	554 251	560 115
Quatrième reconstitution	354 114	364 778
Contributions anticipées à la cinquième reconstitution	20 768	25
Total	3 529 368	3 524 340

État des contributions complémentaires

	Instruments déposés 2/			Paiements - Équivalent en USD		
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	Total
Quatrième reconstitution						
Belgique 3/ 19/	EUR	21 014 132	19 827 448	1 427 045	18 400 403	19 827 448
Belgique	USD	128 500	128 500	128 500		128 500
Pays-Bas 3/ 20/	EUR	12 081 227	11 637 616	5 462 921		5 462 921
au 31 décembre 2000			31 593 564	7 018 466	18 400 403	25 418 869
au 31 décembre 1999			32 280 661	3 868 875	16 802 456	20 671 331
Cinquième reconstitution						
Belgique	EUR	2 395 825	2 192 876	1 116 881	0	1 116 881
Belgique	USD		218 599			0
au 31 décembre 2000			2 411 475	1 116 881	0	1 116 881
au 31 décembre 1999			0	0	0	0
Total au 31 décembre 2000			34 005 039	8 135 347	18 400 403	26 535 750
Total au 31 décembre 1999			32 280 661	3 868 875	16 802 456	20 671 331

Contributions spéciales

	Contributions initiales, première et deuxième reconstitutions Équivalent en USD	Troisième reconstitution Équivalent en USD	Quatrième reconstitution Équivalent en USD	Total Équivalent en USD
Fonds de l'OPEP	20 000 000			20 000 000
Islande 21/			10 000	10 000
Autres	123 453	4 832	763	129 048
au 31 décembre 2000	20 123 453	4 832	10 763	20 139 048
au 31 décembre 1999	20 123 453	4 832	10 738	20 139 023

État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/
au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 1999
Programme spécial pour l'Afrique - Première phase

Appendice E

Contribuants	Instruments déposés 2/			Paiements-Équivalent en USD		
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	Total
Allemagne 3/	EUR	14 827 465	17 360 511	17 360 511		17 360 511
Australie	AUD	500 000	388 871	388 871		388 871
Belgique 3/	EUR	31 234 584	34 974 559	34 974 559		34 974 559
Danemark	DKK	120 000 000	18 680 184	18 530 568	149 616	18 680 184
Djibouti	USD	1 000	1 000	1 000		1 000
Espagne	USD	1 000 000	1 000 000	1 000 000		1 000 000
États-Unis	USD	10 000 000	10 000 000	10 000 000		10 000 000
Finlande 3/	EUR	9 960 089	12 212 496	12 119 817	92 679	12 212 496
France 3/	EUR	32 014 294	37 717 485	37 419 591	297 894	37 717 485
Grèce	USD	37 030	37 030	37 030		37 030
Guinée	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Irlande 3/	EUR	380 921	418 410	418 410		418 410
Italie 3/	EUR	15 493 707	23 254 457	23 254 457		23 254 457
	USD	10 000 000	10 000 000	10 000 000		10 000 000
Japon	JPY	2 553 450 000	21 488 338	21 266 105	222 233	21 488 338
Luxembourg 3/	EUR	247 894	266 099	266 099		266 099
Mauritanie 6/	USD	25 000	25 000	15 172	9 828	25 000
Niger 3/	EUR	15 245	17 730	17 730		17 730
Norvège	NOK	138 000 000	19 759 121	19 759 121		19 759 121
Nouvelle-Zélande	équiv. en USD de NZD	500 000	251 500	251 500		251 500
Pays-Bas 3/	EUR	15 882 308	16 174 040	16 174 040		16 174 040
Royaume-Uni	GBP	7 000 000	11 143 969	11 039 515	104 454	11 143 969
Suède	SEK	131 700 000	19 067 345	18 929 222	138 123	19 067 345
Suisse	CHF	25 000 000	17 048 554	17 048 554		17 048 554
Union européenne 3/	EUR	15 000 000	17 618 919	17 618 919		17 618 919
au 31 décembre 2000			288 930 618	287 915 791	1 014 827	288 930 618
au 31 décembre 1999			289 026 966	287 915 792	1 111 174	289 660 866

État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/
au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 1999
Programme spécial pour l'Afrique - Seconde phase

Contribuants	Instruments déposés 2/			Paiements-Équivalent en USD		
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Espèces	Billets à ordre	Total
Belgique 3/	EUR	11 155 209	12 325 475	11 633 478	691 997	12 325 475
États-Unis	USD	10 000 000	10 000 000	10 000 000		10 000 000
France 3/	EUR	3 811 225	4 114 771	2 948 019	1 166 752	4 114 771
Grèce	USD	40 000	40 000	40 000		40 000
Irlande 3/	EUR	253 948	288 600	288 600		288 600
Italie 3/	EUR	5 132 368	6 785 447	6 785 447		6 785 447
Koweït	USD	15 000 000	15 000 000	13 845 000	1 155 000	15 000 000
Nigéria	USD	250 000	250 000	250 000		250 000
Pays-Bas 3/	EUR	8 848 714	9 533 084	9 533 084		9 533 084
Suède	SEK	25 000 000	4 196 391	4 196 391		4 196 391
au 31 décembre 2000			62 533 768	59 520 019	3 013 749	62 533 768
au 31 décembre 1999			62 976 913	51 360 056	11 616 857	62 976 913
Total première et seconde phases						
au 31 décembre 2000			351 464 386	347 435 810	4 028 576	351 464 386
au 31 décembre 1999			352 003 879	339 275 848	12 728 031	352 003 879
Contributions spéciales à la première phase						
au 31 décembre 2000			209 345	209 345		209 345
Contributions spéciales à la première phase						
au 31 décembre 1999			209 345	209 345		209 345

Notes relatives à l'état des contributions des membres et des contributions spéciales

Appendice E

- 1/ Le montant des contributions des membres a été converti sur la base suivante:
 - i) aux taux de change du marché en fin d'année pour les montants versés sous forme de billets à ordre et n'ayant pas encore fait l'objet de tirages et les montants en monnaies non convertibles non encore décaissés;
 - ii) aux taux de change du marché à la date de réception pour les versements en espèces, y compris les tirages, et aux taux de change du marché à la date du décaissement dans le cas des montants en monnaies non convertibles.
- 2/ Dans les cas où aucun instrument n'a été déposé, les montants indiqués correspondent à l'équivalent des sommes effectivement versées.
- 3/ Ces contributions ont été annoncées ou versées dans les monnaies constitutives de l'euro avant son introduction. Pour faciliter la comptabilité, le FIDA a converti en euro toutes ces contributions aux taux ci-après fixés par la Banque centrale européenne:

	Monnaie	Euro
ECU	Unité monétaire européenne	1
ATS	Shilling autrichien	13,7603
BEF	Franc belge	40,3399
LUF	Franc luxembourgeois	40,3399
DEM	Deutsche mark	1,95583
FRF	Franc français	6,55957
IEP	Livre irlandaise	0,787564
ITL	Lire italienne	1 936,27
NLG	Florin néerlandais	2,20371
FIM	Mark finlandais	5,94573
PTE	Escudo portugais	200,482
ESP	Peseta espagnole	166,386

- 4/ À sa douzième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté la résolution 53/XII par laquelle la Grèce a été reclassée de la Catégorie III à la Catégorie I des membres du Fonds, avec effet au 24 janvier 1989.
- 5/ À sa quatorzième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté la résolution 65/XIV par laquelle le Portugal a été reclassé de la Catégorie III à la Catégorie I des membres du Fonds, avec effet au 29 mai 1991.
- 6/ Voir l'appendice H, notes 6 et/ou 7.
- 7/ À sa quinzième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 21 janvier 1992 la résolution 68/XV portant approbation de l'admission de ces pays en qualité de membres.
- 8/ Ces États membres ont rempli les formalités d'admission à la qualité de membre après la première reconstitution des ressources du Fonds.
- 9/ À sa seizième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 22 janvier 1993 la résolution 73/XVI portant approbation de l'admission de ces pays en qualité de membres.
- 10/ À sa dix-septième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 26 janvier 1994 la résolution 78/XVII portant approbation de l'admission de ces pays en qualité de membres.
- 11/ À sa sixième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 13 décembre 1982 la résolution 23/VI portant approbation de l'admission de ces pays en qualité de membres.
- 12/ À sa dix-huitième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 26 janvier 1995 la résolution 88/XVIII par laquelle il a été décidé que le solde des contributions en monnaie non convertible du Brésil aux première et deuxième reconstitutions des ressources du FIDA sera converti en monnaies librement convertibles et transféré au titre de sa contribution à la quatrième reconstitution. Comme convenu avec le Gouvernement brésilien, ces mesures s'appliqueront à la date à laquelle la quatrième reconstitution prendra effet.
- 13/ À sa dix-huitième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 25 janvier 1995 la résolution 84/XVIII portant approbation de l'admission de ce pays en qualité de membre.
- 14/ Ces États membres ont rempli les formalités d'admission à la qualité de membre après la deuxième reconstitution des ressources du FIDA.
- 15/ À sa quatorzième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 29 mai 1991 la résolution 64/XIV portant approbation de l'admission de ce pays en qualité de membre.
- 16/ À sa dix-neuvième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 17 janvier 1996 la résolution 91/XIX portant approbation de l'admission de ces pays en qualité de membres.
- 17/ Suite à l'adoption le 26 janvier 1995 de la résolution 86/XVIII qui est entrée en vigueur le 20 février 1997 et à l'entrée en vigueur de la résolution 87/XVIII le 29 août 1997, la quatrième reconstitution a pris effet et par conséquent les catégories ont été remplacées par des listes sur lesquelles figurent maintenant tous les États membres par ordre alphabétique.
- 18/ À sa vingt et unième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 11 février 1998 la résolution 103/XXI portant approbation de l'admission de ce pays en qualité de membre.



- 19/ À sa vingtième session, le Conseil des gouverneurs a adopté la résolution 98/XX qui modifie les résolutions 87/XVIII et 93/XIX et spécifie, entre autres, la contribution complémentaire de la Belgique à la quatrième reconstitution. Le Conseil des gouverneurs a décidé que cette contribution complémentaire serait utilisée aux fins spécifiques du Fonds belge de survie et conformément à ses procédures.
- 20/ À sa vingtième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté la résolution 98/XX qui modifie les résolutions 87/XVIII et 93/XIX et fait état, entre autres, de la contribution complémentaire des Pays-Bas à la quatrième reconstitution.
- 21/ À sa vingt-quatrième session, le Conseil des gouverneurs a adopté, le 20 février 2001, la résolution 120/XXIV portant approbation de l'admission de la République d'Islande en qualité de membre.

État récapitulatif des prêts 1/
au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 1999

Appendice F

Emprunteur ou garant	Prêts			Prêts entrés en vigueur			Encours des prêts
	approuvés moins annulations	Prêts non entrés en vigueur	Fraction non décaissée	Fraction décaissée	Remboursements		
	USD	USD	USD	USD	USD	USD	
Bangladesh	30 000 000	0	0	30 000 000	9 000 000		21 000 000
Cap-Vert	2 003 243	0	0	2 003 243	575 920		1 427 323
Haïti	3 500 000	0	0	3 500 000	1 050 000		2 450 000
Népal	11 538 262	0	0	11 538 262	3 474 500		8 063 762
Sri Lanka	12 000 000	0	0	12 000 000	3 900 000		8 100 000
Tanzanie, République-Unie de	9 488 457	0	0	9 488 457	2 965 150		6 523 307
Sous-total 1/	68 529 962	0	0	68 529 962	20 965 570		47 564 392
Ajustement de change sur les prêts en USD	2 846 607			2 846 607	3 196 390		(349 783)
Sous-total, prêts en USD 1/	71 376 569			71 376 569	24 161 960		47 214 609
Prêts en DTS 1/	DTS	DTS	DTS	DTS	DTS		DTS
Albanie	24 050 000	9 600 000	4 170 785	10 279 215	0		10 279 215
Algérie	12 097 506	0	835 342	11 262 164	7 726 354		3 535 810
Angola	12 000 000	0	9 391 937	2 608 063	0		2 608 063
Argentine	32 350 000	12 800 000	9 356 479	10 193 521	5 642 588		4 550 933
Arménie	14 950 000	0	800 279	14 149 721	0		14 149 721
Azerbaïdjan	13 350 000	6 900 000	3 191 384	3 258 616	0		3 258 616
Bangladesh 2/	186 488 303	0	44 253 186	142 235 117	19 041 053		123 194 064
Bélice	3 416 200	0	1 441 351	1 974 849	1 194 512		780 337
Bénin	57 954 313	9 750 000	13 223 530	34 980 783	4 951 460		30 029 323
Bhoutan	18 034 373	0	6 452 537	11 581 836	1 403 079		10 178 757
Bolivie	60 800 000	9 250 000	7 808 934	43 741 066	15 589 375		28 151 691
Bosnie-Herzégovine	14 447 401	0	101 428	14 345 973	0		14 345 973
Botswana	4 667 402	0	0	4 667 402	4 462 410		204 992
Bésil	44 200 000	0	28 383 991	15 816 009	4 790 000		11 026 009
Burkina Faso	44 233 564	8 550 000	18 017 076	17 666 488	2 802 941		14 863 547
Burundi 2/	34 546 617	0	18 213 610	16 333 007	3 922 100		12 410 907
Cambodge	17 500 000	7 850 000	7 555 608	2 094 392	0		2 094 392
Cameroun	33 918 924	8 050 000	7 139 453	18 729 471	8 657 385		10 072 086
Cap-Vert	10 889 724	0	6 564 260	4 325 464	241 960		4 083 504
Chili	5 500 000	0	1 773 126	3 726 874	1 099 998		2 626 876
Chine	305 643 291	44 800 000	36 128 977	224 714 314	37 085 250		187 629 064
Colombie	17 076 543	0	8 880 774	8 195 769	6 224 332		1 971 437
Comores	4 186 867	0	700 000	3 486 867	291 135		3 195 732
Congo	5 658 900	0	0	5 658 900	3 420 245		2 238 655
Congo, R.D. du	18 742 557	0	0	18 742 557	595 125		18 147 432
Corée, R.P.D.	50 500 000	19 150 000	3 225 026	28 124 974	0		28 124 974
Costa Rica	5 722 172	0	2 355 548	3 366 624	2 273 156		1 093 468
Côte d'Ivoire	33 356 164	8 300 000	13 405 361	11 650 803	7 879 514		3 771 289
Cuba	10 581 121	0	0	10 581 121	2 272 854		8 308 267
Djibouti	1 711 831	0	0	1 711 831	321 809		1 390 022
Dominique	4 246 460	0	934 118	3 312 342	1 123 500		2 188 842
Égypte	120 639 402	18 850 000	20 938 635	80 850 767	21 058 108		59 792 659
Équateur	26 861 535	0	12 773 184	14 088 351	5 839 976		8 248 375
Érythrée	8 550 000	0	6 456 447	2 093 553	0		2 093 553
Éthiopie	82 697 048	0	33 283 744	49 413 304	7 482 806		41 930 498
Gabon	4 792 609	0	0	4 792 609	2 973 028		1 819 581
Gambie	20 608 432	0	7 517 322	13 091 110	1 570 557		11 520 553
Géorgie	10 800 000	6 100 000	2 369 175	2 330 825	0		2 330 825
Ghana	61 040 184	8 200 000	19 520 644	33 319 540	3 347 135		29 972 405
Grenade	1 372 469	0	0	1 372 469	1 281 660		90 809
Guatemala	36 730 001	10 850 000	9 827 627	16 052 374	6 667 464		9 384 910
Guinée	55 580 302	10 200 000	17 023 833	28 356 469	2 444 940		25 911 529
Guinée-Bissau	5 117 134	0	0	5 117 134	731 796		4 385 338
Guinée équatoriale	5 841 492	0	64 259	5 777 233	226 875		5 550 358
Guyana	12 144 316	0	6 621 590	5 522 726	2 957 270		2 565 456
Haïti	34 651 777	10 950 000	4 284 282	19 417 495	3 656 950		15 760 545
Honduras	53 522 371	0	27 597 319	25 925 052	6 669 838		19 255 214
Inde	291 872 422	33 300 000	52 049 822	206 522 600	37 713 557		168 809 043
Indonésie 2/	141 584 267	17 500 000	25 852 460	98 231 807	46 462 265		51 769 542
Jamaïque	9 983 480	0	0	9 983 480	8 636 831		1 346 649
Jordanie	46 809 130	0	16 584 098	30 225 032	19 318 342		10 906 690
Kenya	27 020 492	8 450 000	559 450	18 011 042	2 144 245		15 866 797
Kirghizistan	8 250 000	0	5 172 182	3 077 818	0		3 077 818
Laos	25 736 982	0	8 671 612	17 065 370	1 596 341		15 469 029
Lesotho	14 540 053	0	5 778 786	8 761 267	1 540 923		7 220 344

État récapitulatif des prêts (suite)
au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 1999

Appendice F

Emprunteur ou garant	Prêts		Prêts entrés en vigueur				Encours des prêts
	approuvés moins annulations	Prêts non entrés en vigueur	Fraction non décaissée	Fraction décaissée	Remboursements		
Prêts en DTS 1/	DTS	DTS	DTS	DTS	DTS	DTS	DTS
Liban	22 700 000	0	17 040 039	5 659 961	1 906 849		3 753 112
Libéria	10 179 774	0	0	10 179 774	0		10 179 774
Macédoine, ex-République yougoslave de	11 850 000	6 200 000	3 302 549	2 347 451	0		2 347 451
Madagascar 2/	57 766 665	9 850 000	9 785 394	38 131 271	3 881 989		34 249 282
Malawi 2/	48 994 191	0	8 944 915	40 049 276	6 160 919		33 888 357
Maldives	5 880 830	0	1 163 683	4 717 147	421 587		4 295 560
Mali	61 313 528	0	28 943 966	32 369 562	3 906 798		28 462 764
Maroc	75 935 261	14 100 000	22 621 830	39 213 431	21 878 724		17 334 707
Maurice	13 418 617	0	7 741 722	5 676 895	4 698 310		978 585
Mauritanie	17 528 634	0	271 219	17 257 415	2 312 031		14 945 384
Mexique	65 450 000	18 600 000	13 215 457	33 634 543	20 702 840		12 931 703
Moldova, République de	5 800 000	0	5 492 995	307 005	0		307 005
Mongolie	3 450 000	0	2 468 633	981 367	0		981 367
Mozambique 2/	60 776 845	16 550 000	15 290 620	28 936 225	3 966 030		24 970 195
Namibie	4 200 000	0	1 053 056	3 146 944	280 000		2 866 944
Népal	54 519 857	0	10 701 940	43 817 917	6 719 189		37 098 728
Nicaragua	45 550 000	10 150 000	5 587 513	29 812 487	10 957 500		18 854 987
Niger	30 975 121	8 800 000	6 564 430	15 610 691	1 493 780		14 116 911
Nigéria	49 668 010	16 700 000	735 556	32 232 454	11 740 360		20 492 094
Ouganda 2/	91 357 298	23 300 000	24 180 693	43 876 605	7 935 732		35 940 873
Pakistan 2/	183 275 589	13 400 000	40 531 176	129 344 413	37 295 110		92 049 303
Panama	29 042 512	0	12 303 107	16 739 405	10 035 522		6 703 883
Papouasie-Nouvelle-Guinée	9 129 388	0	1 435 064	7 694 324	4 875 089		2 819 235
Paraguay	25 506 488	0	6 274 486	19 232 002	12 073 620		7 158 382
Pérou	57 778 851	0	18 369 604	39 409 247	21 490 760		17 918 487
Philippines	49 370 216	0	21 389 283	27 980 933	12 735 983		15 244 950
République centrafricaine	24 577 923	0	1 971 629	22 606 294	1 285 656		21 320 638
République dominicaine	24 722 864	0	8 945 834	15 777 030	9 022 892		6 754 138
Roumanie	12 400 000	0	10 400 723	1 999 277	0		1 999 277
Rwanda 2/	49 351 545	0	20 607 870	28 743 675	3 057 005		25 686 670
Sainte-Lucie	2 784 838	0	581 207	2 203 631	1 053 000		1 150 631
Saint-Vincent-et-les Grenadines	1 650 000	0	165 955	1 484 045	385 000		1 099 045
Salomon (Îles)	2 519 083	0	0	2 519 083	300 769		2 218 314
Salvador (El)	43 400 000	9 550 000	12 210 183	21 639 817	7 555 198		14 084 619
Samoa	1 907 723	0	0	1 907 723	199 620		1 708 103
Sao Tomé-et-Principe	5 832 694	0	480 849	5 351 845	419 074		4 932 771
Sénégal	41 501 372	16 100 000	13 954 383	11 446 989	1 828 984		9 618 005
Seychelles	824 334	0	0	824 334	417 663		406 671
Sierra Leone	22 496 565	0	2 058 687	20 437 878	3 237 390		17 200 488
Somalie	17 709 534	0	0	17 709 534	410 968		17 298 566
Soudan 2/	78 199 504	13 300 000	7 424 912	57 474 592	9 812 370		47 662 222
Sri Lanka	61 133 020	0	16 583 573	44 549 447	5 909 198		38 640 249
Swaziland	10 622 340	0	2 438 031	8 184 309	5 299 100		2 885 209
Syrie	56 997 374	0	37 836 038	19 161 336	9 778 540		9 382 796
Tanzanie, République-Unie de	69 243 945	12 800 000	19 260 868	37 183 077	1 059 832		36 123 245
Tchad	8 250 000	8 250 000	0	0	0		0
Thaïlande	25 312 653	0	0	25 312 653	19 477 873		5 834 780
Togo	27 774 604	0	10 833 536	16 941 068	1 520 745		15 420 323
Tonga	4 837 121	0	0	4 837 121	271 677		4 565 444
Tunisie	72 529 007	0	19 739 208	52 789 799	35 536 648		17 253 151
Turquie	42 135 253	0	13 281 744	28 853 509	20 549 630		8 303 879
Uruguay	19 350 000	10 800 000	288 444	8 261 556	2 565 000		5 696 556
Venezuela	37 150 000	9 750 000	11 009 102	16 390 898	12 595 163		3 795 735
Viet Nam	44 000 000	0	22 673 703	21 326 297	0		21 326 297
Yémen 2/	100 637 109	0	23 099 011	77 538 098	11 967 349		65 570 749
Zambie	69 583 673	9 150 000	16 486 505	43 947 168	7 296 803		36 650 365
Zimbabwe	49 158 137	0	21 941 135	27 217 002	13 243 935		13 973 067
Sous-total	4 329 576 021	496 750 000	1 116 932 631	2 715 893 390	720 858 846		1 995 034 544
Fonds pour Gaza et la Cisjordanie 3/	5 800 000	0	5 421 218	378 782	0		378 782
Total	4 335 376 021	496 750 000	1 122 353 849	2 716 272 172	720 858 846		1 995 413 326
Équivalent en USD 1/	5 648 604 772	647 220 543	1 462 326 053	3 539 058 176	991 950 679		2 547 107 497
Ajustement de change sur les remboursements de prêts en DTS	52 736 480			52 736 480			52 736 480
Sous-total prêts en DTS 1/	5 701 341 252	647 220 543	1 462 326 053	3 591 794 656	991 950 679		2 599 843 977
au 31 décembre 2000 1/ USD	5 772 717 821	647 220 543	1 462 326 053	3 663 171 225	1 016 112 639		2 647 058 586
au 31 décembre 1999 USD	5 809 215 266	541 455 195	1 644 045 067	3 623 715 004	985 297 153		2 638 417 851

État récapitulatif des prêts 1/
au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 1999
Récapitulation (en milliers)

Appendice F

		Prêts approuvés				Valeur en USD			
		Prêts		Prêts		Prêts		Variation du	
		Au	Prêts	intégralement	Au	Au	Prêts	taux de change	Au
		31.12.99	annulés	remboursés	31.12.00	31.12.99	annulés	DTS/USD	31.12.00
1978	USD	68 530			68 530	68 530			68 530
1979	DTS	218 700		(7 914)	210 786	300 168		(10 862)	274 635
1980	DTS	241 106		(39 227)	201 879	330 920		(53 840)	263 030
1981	DTS	253 842		(7 400)	246 442	348 401		(10 157)	321 091
1982	DTS	229 004	(610)	(17 482)	210 912	314 310	(837)	(23 994)	274 800
1983	DTS	209 285			209 285	287 246			272 679
1984	DTS	166 879	(470)		166 409	229 043	(647)		216 815
1985	DTS	94 338			94 338	129 480		(6 566)	122 914
1986	DTS	63 331			63 331	86 922		(4 409)	82 513
1987	DTS	94 454			94 454	129 638		(6 573)	123 065
1988	DTS	108 352	(7 246)		101 106	148 714	(9 945)	(7 037)	131 732
1989	DTS	128 426	(8 605)		119 821	176 266	(11 810)	(8 340)	156 116
1990	DTS	151 550	(11 614)		139 936	208 004	(15 940)	(9 740)	182 324
1991	DTS	165 430	(9 881)		155 549	227 053	(13 560)	(10 826)	202 667
1992	DTS	202 343	(15 756)		186 587	277 718	(21 625)	(12 987)	243 106
1993	DTS	198 651	(7 913)		190 738	272 649	(10 859)	(13 275)	248 515
1994	DTS	214 499	(5 949)		208 550	294 401	(8 921)	(13 758)	271 722
1995	DTS	251 896			251 896	345 730		(17 532)	328 198
1996	DTS	275 961	(8 854)		267 107	378 759	(12 151)	(18 590)	348 018
1997	DTS	288 250			288 250	395 626		(20 062)	375 564
1998	DTS	303 550	(3 850)		299 700	416 625	(5 284)	(20 859)	390 482
1999	DTS	316 050			316 050	433 782		(21 997)	411 785
2000	DTS				312 250				406 834
Total	DTS	4 175 897	(80 748)	(72 023)	4 335 376				
	USD	68 530			68 530				
Total	USD	5 799 985	(111 579)	(98 853)	(279 252)	5 717 135			
Ajustement de change sur les prêts décaissés					9 230				55 583
	USD	5 809 215							5 772 718

Structure des échéances des prêts en cours
au 31 décembre 2000

Périodes	(en milliers de USD)
Du 1 ^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001	169 077
Du 1 ^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002	127 426
Du 1 ^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003	116 188
Du 1 ^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004	109 946
Du 1 ^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005	106 556
Du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2010	521 343
Du 1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2015	406 223
Du 1 ^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020	337 016
Du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025	299 907
À compter du 1 ^{er} janvier 2026	453 377
TOTAL	2 647 059

1/ Les prêts approuvés en 1978 étaient libellés en dollars des États-Unis et sont remboursables dans les monnaies dans lesquelles les retraits ont été effectués. À compter de 1979, les prêts ont été libellés en DTS et, aux fins de présentation dans le bilan, le montant cumulé des prêts libellés en DTS a été calculé sur la base du taux de conversion DTS/USD de 1/1,30291 du 31 décembre 2000. Étant donné que les prêts ont été chiffrés au 31 décembre 1999 au taux alors en vigueur de 1/1,37251 leur valeur en dollars des États-Unis a diminué de 279 252 000 USD, du fait de l'évolution des taux de change entre le 31 décembre 1999 et le 31 décembre 2000. (Entre 1998 et 1999, la valeur des prêts en dollars des États-Unis avait diminué de 137 104 000 USD).

2/ Les remboursements incluent la participation des Pays-Bas et de la Norvège à des prêts particuliers consentis à ces pays, qui s'est traduite par le

3/ Voir appendice H, note 8 a).

État récapitulatif des prêts – Programme spécial pour l’Afrique

Appendice F

au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 1999

Emprunteur ou garant	Prêts approuvés		Prêts non entrés en vigueur		Prêts entrés en vigueur		Encours des prêts
	Prêts en DTS 1/	moins annulations	Prêts non décaissée	Fraction décaissée	Fraction décaissée	Remboursements	
		DTS					
Angola		2 767 309		1 599 905	1 167 404	11 682	1 155 722
Burkina Faso		10 546 145		1 196 094	9 350 051	434 706	8 915 345
Burundi		5 050 000		1 551 477	3 498 523		3 498 523
Cap-Vert		2 450 000		272 010	2 177 990		2 177 990
Comores		2 450 000		1 210 936	1 239 064		1 239 064
Djibouti		113 718			113 718		113 718
Éthiopie		9 422 826		3 790 959	5 631 867	493 410	5 138 457
Gambie		2 638 448			2 638 448	65 960	2 572 488
Ghana		22 806 750		1 335 168	21 471 582	460 126	21 011 456
Guinée		10 761 866			10 761 866	557 448	10 204 418
Guinée-Bissau		2 126 406			2 126 406	79 740	2 046 666
Kenya		14 650 000		7 930 233	6 719 767		6 719 767
Lesotho		7 634 693		467 806	7 166 887	308 400	6 858 487
Madagascar		1 100 000		100 565	999 435		999 435
Malawi		6 350 000		476 210	5 873 790		5 873 790
Mali		10 193 236		0	10 193 236	770 490	9 422 746
Mauritanie		19 087 176		1 811 013	17 276 163	714 990	16 561 173
Mozambique		8 291 210			8 291 210	725 480	7 565 730
Niger		12 339 566		1 476 551	10 863 015	773 015	10 090 000
Ouganda		8 123 651			8 123 651	609 270	7 514 381
Sénégal		24 245 585		2 945 521	21 300 064	594 216	20 705 848
Sierra Leone		3 650 000		1 993 348	1 656 652		1 656 652
Soudan		26 018 419		1 308 239	24 710 180	1 105 680	23 604 500
Tanzanie, République-Unie de		6 789 416			6 789 416	254 610	6 534 806
Tchad		10 380 000		1 986 373	8 393 627		8 393 627
Zambie		8 610 311		68 035	8 542 276	600 278	7 941 998
Sous-total		238 596 731		31 520 443	207 076 288	8 559 501	198 516 787
Équivalent en USD1/		310 870 067		41 068 300	269 801 767	11 564 036	258 237 731
Ajustement de change sur les remboursements de prêts en DTS		411 776			411 776		411 776
au 31 décembre 2000 USD		311 281 843		41 068 300	270 213 543	11 564 036	258 649 507
au 31 décembre 1999 USD		345 212 946		77 250 913	267 962 034	7 287 330	260 674 704

Récapitulation (en milliers)

	Prêts approuvés			Valeur en USD			
	Au 31.12.99	Prêts annulés	Au 31.12.00	Au 31.12.99	Prêts annulés	Variation du taux de change	
						DTS/USD	Au 31.12.00
1986	DTS	24 902	24 902	34 178		(1 732)	32 446
1987	DTS	41 292	41 292	56 674		(2 873)	53 801
1988	DTS	35 266	(496)	34 770	(681)	(2 420)	45 302
1989	DTS	28 240	(2 484)	25 756	(3 409)	(1 793)	33 558
1990	DTS	22 600	(4 200)	18 400	(5 765)	(1 281)	23 973
1991	DTS	22 400	(2 670)	19 730	(3 665)	(1 373)	25 706
1992	DTS	9 178	(82)	9 096	(113)	(633)	11 851
1993	DTS	43 450	(3 000)	40 450	(4 118)	(2 815)	52 702
1994	DTS	16 700		16 700		(1 162)	21 759
1995	DTS	7 500		7 500		(521)	9 772
Total	DTS	251 528	(12 932)	238 596	345 224	(17 751)	(16 603)

Structure des échéances des prêts en cours

au 31 décembre 2000

Périodes	(en milliers de USD)
Du 1 ^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001	5 277
Du 1 ^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002	5 639
Du 1 ^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003	5 910
Du 1 ^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004	7 539
Du 1 ^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005	7 993
Du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2010	40 524
Du 1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2015	39 274
Du 1 ^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020	37 885
Du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025	36 112
À compter du 1 ^{er} janvier 2026	72 497
TOTAL	258 650

1/ Les prêts ont été libellés en DTS et, aux fins de présentation dans le bilan, leur montant cumulé a été calculé au taux de conversion USD/DTS du 31 décembre 2000, soit 1,30291/1. Étant donné que les prêts ont été chiffrés au 31 décembre 1999 au taux alors en vigueur de 1,37251/1, leur valeur en dollars des États-Unis a diminué de 16 603 000 USD, du fait de l'évolution des taux de change entre le 31 décembre 1999 et le 31 décembre 2000 (entre 1998 et 1999, la valeur des prêts en dollars des États-Unis avait diminué de 8 936 000 USD).

Appendice G

État récapitulatif des engagements au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés

(en milliers de dollars des États-Unis)

Le tableau ci-dessous présente le montant cumulé, au 31 décembre 2000, des allègements de dettes déjà consentis et des allègements estimatifs futurs au titre de l'Initiative PPTE initiale et renforcée.

	Allègements consentis à ce jour		Allègements futurs		Total		
	Principal	Intérêts	Principal 1/	Intérêts	Principal	Intérêts	Total
Bénin			6 134	2 001	6 134	2 001	8 135
Bolivie	2 762	724	4 733	1 685	7 495	2 409	9 904
Burkina Faso			7 335	2 233	7 335	2 233	9 568
Côte d'Ivoire			154		154	0	154
Guyana	632	185	91		723	185	908
Honduras			1 484	506	1 484	506	1 990
Mali			9 198	2 924	9 198	2 924	12 122
Mauritanie			11 293	3 560	11 293	3 560	14 853
Mozambique	853	383	19 950	4 742	20 803	5 125	25 928
Ouganda	2 828	1 378	14 024	4 439	16 852	5 817	22 669
Sénégal			2 832	1 172	2 832	1 172	4 004
Tanzanie, République- Unie de			17 628	5 736	17 628	5 736	23 364
au 31 décembre 2000	7 075	2 670	94 856	28 998	101 931	31 668	133 599
							Moins les allègements d'intérêts non courus
							28 998
							Coût total cumulé des allègements de dettes
							au 31 décembre 2000
							104 601
au 31 décembre 1999	3 577	1 469	21 294	5 674	24 871	7 143	32 014
							Moins les allègements d'intérêts non courus
							5 674
							Coût total cumulé des allègements de dettes
							au 31 décembre 2000
							(26 340)

1/ Voir appendice H, note 9 c).

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note 1: Aperçu du Fonds

Le Fonds international de développement agricole (le FIDA ou le Fonds) est une institution spécialisée des Nations Unies, qui existe depuis le 30 novembre 1977, date à laquelle l'Accord portant création du FIDA est entré en vigueur, et a son siège à Rome (Italie). Le Fonds et ses opérations sont régis par cet accord.

Le Fonds a pour objectif de mobiliser des ressources supplémentaires qui devront essentiellement être affectées, à des conditions de faveur, au financement de projets expressément conçus pour améliorer les systèmes de production alimentaire, le niveau nutritionnel et les conditions de vie des populations les plus pauvres des pays en développement.

Tout État membre des Nations Unies ou de l'une de ses institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) peut devenir membre du Fonds. Celui-ci a pour ressources les contributions des États membres, les contributions spéciales provenant des États non membres et d'autres sources, et le produit de ses opérations.

Note 2: Principales règles et méthodes comptables

a) Principes de base

Les états financiers du Fonds sont établis conformément aux normes comptables internationales et selon la méthode d'évaluation au coût historique. L'excédent des recettes sur les dépenses compte tenu de l'effet des fluctuations de change est transféré au poste Excédent cumulé. La présentation de l'état des activités et des variations de l'actif net a changé depuis 1998 afin de donner une vue plus générale des activités du Fonds pour l'année et des variations de son actif net. Cette nouvelle présentation met en relief le statut du Fonds en tant qu'institution financière internationale à but non lucratif ayant pour vocation de mobiliser des ressources destinées à l'octroi de prêts à des conditions libérales et de dons pour la mise en oeuvre de projets dans ses pays membres. Auparavant, ces données ne figuraient que dans d'autres appendices aux états financiers.

En 2000, le Fonds a modifié sa méthode comptable en ce qui concerne l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE). Ce changement permet de faire ressortir plus clairement l'effet sous-jacent des opérations. Conformément à la norme comptable internationale n° 8, la nouvelle méthode a été appliquée rétroactivement, et les données comparatives ont été retraitées en conséquence. Les effets de ce changement de méthode sont exposés dans les notes 2 h) et 9.

Le Fonds comptabilise ses titres de placement à leur valeur de marché. Les plus-values et les moins-values réalisées ou latentes des titres sont comptabilisées dans le produit des placements. Les gains et les pertes de change réalisés ou latents sont inscrits au compte des variations de change. Tous les achats et cessions de titres de placement sont enregistrés à la date de transaction, c'est-à-dire le jour où le Fonds s'engage à acheter ou à vendre les titres en question. Les coûts d'acquisition comprennent les frais de transaction.

Le Conseil d'administration a décidé à sa cinquante-cinquième session que les phases I et II du Programme spécial pour l'Afrique subsaharienne (PSA) prendraient fin le 31 décembre 1995 et que les ressources du Programme seraient intégrées aux ressources visées par l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA à compter du 1^{er} janvier 1996. À partir de l'exercice 1996, les états financiers tiennent compte de cette décision.

La contribution d'un membre est comptabilisée intégralement comme somme à recevoir lorsque le membre intéressé dépose son instrument de contribution.

Les sommes à recevoir des États membres au titre de leurs contributions, les prêts et les autres sommes à recevoir sont comptabilisés à leur valeur intégrale, sous réserve des principes relatifs aux arriérés de contributions, appliqués depuis 1988 et exposés en b) ci-après.

Les dons d'assistance technique sont déduits des Contributions de l'Excédent cumulé à la date de leur approbation.

Le coût du matériel appartenant au Fonds est directement constaté en charge au moment de son achat.

Les prêts sont comptabilisés au coût. Lorsque le FIDA participe à des opérations d'allègement de dettes dans le cadre de l'Initiative PPTE, la perte de valeur estimée qui en résulte est constatée dans les comptes. Le traitement comptable des opérations relatives à l'Initiative PPTE est exposé dans la note 9 ci-après, et un état récapitulatif des allègements de dettes actuels et futurs figure à l'appendice G. Les soldes du fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative PPTE ont été inclus dans les états financiers car ce fonds est une entité à vocation spécifique qui relève essentiellement du FIDA et dont les activités seront intrinsèquement liées à celles du FIDA. En conséquence, toutes les transactions et tous les soldes, ainsi que les gains et pertes latents sur les transactions entre les deux fonds ont été éliminés.

Pour préparer les états financiers, la direction doit effectuer des estimations et retenir des hypothèses qui influent sur le montant déclaré des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés au titre des produits et des charges durant la période considérée. Les résultats effectifs peuvent différer de ces estimations.

b) Provisions pour arriérés de contributions des membres

À la trente-quatrième session du Conseil d'administration, en septembre 1988, le Fonds a, sur recommandation du Commissaire aux comptes, adopté les principes ci-après concernant les provisions pour arriérés de contributions des membres:

- i) Chaque fois qu'un versement au titre d'un instrument de contribution ou d'un tirage sur un billet à ordre accusera un retard de 24 mois, il sera constitué une provision égale à la valeur de tous les arriérés de contribution ou de tous les tirages non honorés sur le ou les billets à ordre en cours.
- ii) Chaque fois qu'un versement au titre d'un instrument de contribution ou d'un tirage sur un billet à ordre accusera un retard de 48 mois ou plus, il sera constitué une provision égale à la valeur totale des contributions impayées du membre concerné ou à la valeur totale du ou des billets à ordre souscrits par le membre pour la période de financement considérée (c'est-à-dire pour la période de reconstitution).
- iii) Dans le passé, c'était la date d'émission de l'avis du Commissaire aux comptes qui servait de point de référence pour le calcul des délais de 24 et de 48 mois, en ce qui concerne les états financiers d'une année donnée. À compter de 1996, cette date a été remplacée par la date de clôture de l'exercice financier, ainsi qu'il a été décidé à la cinquante-huitième session du Conseil d'administration.
- iv) La provision apparaîtra directement sur le bilan proprement dit.



v) En cas de circonstances exceptionnelles exigeant la constitution d'une provision indépendamment des délais spécifiques fixés aux paragraphes i), ii) et iii) ci-dessus, ou s'il est jugé contre-indiqué de constituer une provision même après l'expiration de ces délais, l'avis du Président sur ces circonstances extraordinaires et leur incidence sur les provisions devra être soumis au Conseil d'administration. Toutefois, dans toute situation où les contraintes de temps ne permettraient pas la consultation préalable du Conseil d'administration, le Président sera autorisé à décider de la position à adopter face à ces circonstances exceptionnelles et informera ultérieurement le Conseil des mesures qui auront été prises.

c) Ressources disponibles pour engagement

Les ressources disponibles pour engagement sont constituées par les ressources en monnaies librement convertibles, telles qu'elles sont définies à la section I de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA, qui ont été versées par les membres et autres entités ou qui proviennent ou proviendront du produit des opérations, ou des remboursements de prêts effectués par les emprunteurs, dans la mesure où lesdites ressources n'ont pas déjà été engagées pour des prêts et des dons ou versées à la réserve générale.

À la trente-quatrième session du Conseil d'administration, le Fonds a adopté les principes ci-après pour la détermination des ressources disponibles pour engagement:

- i) Seuls les paiements effectifs reçus en espèces ou sous forme de billets à ordre seront inclus dans les ressources disponibles pour engagement. La valeur des montants en espèces ou sous forme de billets à ordre dus au titre des instruments de contribution mais non payés ne sera pas comptabilisée dans les ressources disponibles pour engagement.
- ii) Lorsqu'un membre quelconque ayant effectué un paiement au moyen d'un ou de plusieurs billets à ordre n'aura pas réglé les montants échus pendant une période correspondant à l'appel de trois tranches de tirage (soit environ 18 mois), le montant total des appels de tirage non honorés ne sera pas comptabilisé dans les ressources disponibles pour engagement.
- iii) Lorsqu'un membre quelconque ayant effectué un paiement au moyen d'un ou de plusieurs billets à ordre n'aura pas réglé les montants échus depuis 36 mois ou davantage, la valeur intégrale de tous les billets à ordre non réglés, pour la période de financement considérée et pour toutes les périodes de financement suivantes, ne sera pas comptabilisée dans les ressources disponibles pour engagement.
- iv) En cas de circonstances exceptionnelles appelant des exceptions aux paragraphes i) à iii) ci-dessus, l'avis du Président sur ces circonstances exceptionnelles et leur incidence sur les ressources disponibles pour engagement devra être soumis au Conseil d'administration. Toutefois, dans toute situation où les contraintes de temps ne permettraient pas la consultation préalable du Conseil d'administration, le Président sera autorisé à décider de la position à adopter face à ces circonstances exceptionnelles et informera ultérieurement le Conseil des mesures qui auront été prises.
- v) Pouvoir d'engagement anticipé (PEA). Le Conseil des gouverneurs, à sa vingtième session en février 1997, a approuvé un amendement à l'article 4, section I de l'Accord portant création du FIDA et à l'article IV, paragraphe 1 du Règlement financier du FIDA, qui permet

d'inclure dans les ressources du FIDA "... des fonds provenant ou qui proviendront de ses opérations ou d'autres sources ...". En même temps que cette modification de l'acte constitutif du FIDA, le Conseil des gouverneurs a décidé par sa résolution 100/XX que "le Conseil d'administration peut de temps en temps, compte tenu des ressources disponibles du FIDA pour engagement de prêts et de dons, y compris le produit des placements après déduction des frais administratifs, avoir recours à un pouvoir d'engagement anticipé (PEA), avec prudence et circonspection, pour compenser, d'année en année, les fluctuations des ressources disponibles pour engagement et pour constituer une réserve de ressources."

Jusqu'à présent, le Fonds n'a pas eu besoin de recourir au PEA, car les ressources ordinaires ont suffi à financer ses engagements de prêts et de dons.

Un prêt ou un don est considéré comme engagé lorsqu'un accord formel a été signé entre le Fonds et le bénéficiaire du prêt ou du don. Le Conseil d'administration du Fonds examine à chacune de ses sessions l'état des ressources disponibles pour engagement afin de s'assurer que le FIDA dispose des ressources nécessaires pour financer les prêts soumis à son approbation. L'état des ressources disponibles pour engagement (appendice D) indique également le détail des sommes disponibles pour engagement.

Depuis 1998, les sommes à recevoir des contribuants ne sont plus incluses dans l'état des ressources disponibles pour engagement. Le montant des encaisses en 1999 a été ajusté pour tenir compte de la présentation, dans les comptes relatifs à l'exercice 2000, des contributions anticipées à la cinquième reconstitution (voir la note 4 e)) et de la provision pour couverture médicale après cessation de service (voir la note 12 c)).

d) Conversion des monnaies et variations de change

- i) En tant qu'organisation internationale, le Fonds effectue ses opérations en plusieurs monnaies mais, pour le moment, tient sa comptabilité en dollars des États-Unis. Ses états financiers sont libellés en cette monnaie à la seule fin de résumer la situation financière.
- ii) Tous les éléments du bilan, à l'exception des contributions des membres du FIDA exprimées en une autre monnaie que le dollar des États-Unis, ont été convertis sur la base des taux de change du marché à la clôture de l'exercice.

Les contributions des membres sont converties de la manière suivante:

 - 1) aux taux du marché en vigueur à la fin de l'exercice pour les sommes à recevoir, pour les montants perçus sous forme de billets à ordre et qui n'ont pas encore été tirés et pour les montants en monnaies non convertibles non encore décaissés;
 - 2) aux taux du marché à la date de réception pour les versements en espèces, y compris les tirages, et aux taux du marché à la date du décaissement dans le cas des montants payés en monnaies non convertibles.
- iii) Les produits et les charges exprimés en d'autres monnaies que le dollar des États-Unis ont été convertis sur la base des taux de change pratiqués pendant la période considérée.
- iv) Les ajustements de change résultant de la conversion des éléments de l'actif et du passif en d'autres monnaies que le dollar des États-Unis sont portés au crédit ou au débit d'un compte des variations de change et consignés dans l'état des activités et des variations de l'actif net, conformément aux prescriptions de la norme comptable internationale n° 21 (révisée).

- v) Les taux de conversion du DTS en USD appliqués au 31 décembre des cinq dernières années sont les suivants:

Année	DTS/USD
1996	1,43796
1997	1,34925
1998	1,40803
1999	1,37251
2000	1,30291

Les effets des variations de change sont détaillés ci-après:

	<u>Milliers de USD</u>	
	<u>2000</u>	<u>1999</u>
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier	279 677	401 790
Écart de change de l'exercice sur:		
Encaisses et placements	(87 865)	(51 016)
Actions	(29 358)	(7 437)
Sommes nettes à recevoir/à payer	(142)	5 310
Encours des prêts et des dons	(147 105)	(68 828)
Billets à ordre et sommes à recevoir des membres	(29 099)	(30 786)
Contributions des membres	28 121	29 727
Provision au titre de l'Initiative PPTE	922	541
Gain (pertes) de change sur les opérations	<u>260</u>	<u>376</u>
Total des variations de change de l'année	<u>(264 266)</u>	<u>(122 113)</u>
Solde de clôture au 31 décembre	<u>15 411</u>	<u>279 677</u>

e) Provisions

Des provisions sont établies quand le Fonds a une obligation juridique réelle ou présumée découlant de faits passés, quand il est probable qu'un prélèvement de ressources sera nécessaire pour s'acquitter de cette obligation et quand le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les indemnités à verser aux fonctionnaires au titre des congés annuels et de la cessation de service sont comptabilisées au moment où elles sont dues. Une provision est constituée à hauteur du montant estimatif de ces indemnités, compte tenu des services rendus par les fonctionnaires jusqu'à la date d'établissement du bilan.

f) Détermination de la juste valeur des instruments financiers

i) Placements

Tous les titres de placement détenus par le Fonds sont considérés comme étant disponibles pour la vente et sont enregistrés à leur juste valeur estimée, c'est-à-dire à leur valeur de marché à la date de clôture. La juste valeur d'un instrument financier est définie comme la valeur à laquelle ledit instrument pourrait être échangé dans une transaction normale entre parties agissant de leur plein gré, autre qu'une vente forcée ou une liquidation.

Le FIDA comptabilise ses placements à leur valeur de marché, et le montant ainsi comptabilisé représente la juste valeur du portefeuille.

ii) Prêts

Les prêts et les dons du FIDA sont enregistrés dans les états financiers au coût, c'est-à-dire, pour les prêts, au montant nominal intégral des créances à recouvrer sur les emprunteurs.

g) État des flux de trésorerie

L'appendice C, État des flux de trésorerie, a été établi conformément à la norme comptable internationale n° 7 (révisée). Aux fins de cet état, les encaisses et équivalents comprennent les disponibilités et les dépôts à vue auprès des banques, ainsi que les placements immédiatement convertibles à la date de clôture. Depuis 1999, les actions et les sommes nettes à payer au titre des placements ne sont plus comprises dans les placements immédiatement convertibles à des fins de trésorerie, conformément à la norme comptable, en raison de l'importance accrue de ces montants. Les chiffres relatifs à l'exercice 1999 ont été ajustés pour tenir compte de la présentation, dans les états financiers de l'exercice 2000, des contributions anticipées à la cinquième reconstitution (voir la note 4 e)) et de la provision pour couverture médicale après cessation de service (voir la note 12 c)).

h) Changement de méthode comptable

En 2000, le Fonds a modifié la façon dont il comptabilise les opérations liées à l'Initiative PPTE, et les états financiers des exercices précédents ont été retraités pour appliquer rétroactivement la nouvelle méthode. La note 9 apporte des précisions à ce sujet, ainsi que sur les allègements de dette accordés dans le cadre de l'Initiative PPTE.

En vertu de la nouvelle méthode comptable, tout allègement de dette consenti dans le cadre de l'Initiative PPTE est imputé sur le résultat au moment où il est approuvé individuellement par le Conseil d'administration du FIDA. Tel n'était pas le cas auparavant. Les ressources affectées spécialement par le FIDA à l'Initiative PPTE faisaient l'objet d'un transfert entre réserves, et les allègements de dette étaient ensuite portés au débit des comptes du fonds fiduciaire à mesure qu'ils devenaient exigibles. La nouvelle méthode comptable fera ressortir plus clairement l'incidence de l'Initiative PPTE sur la position financière du FIDA et sur ses activités opérationnelles.

Cette modification se traduit par une réduction nette du résultat de 73,6 millions de USD en 2000 et de 2,1 millions de USD en 1999. Elle a également pour effet de diminuer la valeur de l'encours des prêts de 94,9 millions de USD au 31 décembre 2000, et de 21,3 millions de USD au 31 décembre 1999. Voir la note 9 b) pour de plus amples informations.

i) Évolution des normes comptables

En mars 1999, l'International Accounting Standards Committee (IASC) a publié la norme comptable internationale n° 39, "Instruments financiers: comptabilisation et évaluation", qui est applicable aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2001. Cette nouvelle norme prescrit entre autres à toute organisation de réévaluer périodiquement son portefeuille de prêts pour vérifier si les actifs qu'il contient ne se sont pas dépréciés. En cas de perte de valeur, une provision comptable doit être constituée dès lors qu'une incertitude existe quant au remboursement intégral du prêt, conformément à l'échéancier initial. S'il s'avère ultérieurement que la dépréciation ainsi constatée n'a plus lieu d'être, elle peut être corrigée par une écriture en sens inverse. En décembre 2000, le Conseil d'administration a approuvé le principe de la constitution de provisions comptables pour les arriérés de remboursement des prêts, à compter de 2001. La charge nette qui en résultera, y compris l'effet cumulatif des exercices antérieurs, sera imputée sur le résultat du prochain exercice. Si ce principe avait déjà été appliqué pour les états financiers arrêtés au 31 décembre 2000, il en aurait résulté une moins-value d'environ 74 698 000 USD.

Note 3: Placements

a) Principes de base

Les principes fondamentaux régissant le placement des fonds sont énoncés à l'article VIII du Règlement financier du FIDA, adopté par le Conseil des gouverneurs à sa première session, qui s'est tenue du 13 au 16 décembre 1977, à savoir:

"1. Le Président peut placer ou investir les fonds versés en espèces qui ne sont pas immédiatement nécessaires pour l'exécution des opérations du Fonds ou pour faire face aux frais administratifs.

2. En plaçant les ressources du Fonds, le Président sera avant tout guidé par des considérations de sécurité et de liquidité. Dans ces limites, le Président cherchera à obtenir le rendement le plus élevé possible, sans avoir recours à la spéculation.

3. Le produit des placements peut, entre autres, être utilisé par le Fonds pour couvrir ses dépenses administratives et autres, conformément au budget approuvé."

Les titres de placement sont négociés sur des marchés actifs et enregistrés à leur valeur de marché à la fermeture des bureaux le 31 décembre, c'est-à-dire sur la base de leurs cours cotés en bourse.

b) Gestion du portefeuille de placements

Depuis 1994, la gestion de la majeure partie du portefeuille de placements du FIDA est confiée à un certain nombre de gestionnaires extérieurs conformément aux directives du Fonds. Au 31 décembre 2000, les fonds sous gestion extérieure se chiffraient à 2 034,3 millions de USD (contre 2 260,8 millions de USD en 1999), ce qui représente environ 96,9% (contre 96,1% en 1999) du total des encaisses et placements.

c) Gestion des risques

Pour faire face aux risques attachés à ses placements, le Fonds a adopté des directives en la matière, ainsi que des dispositions concernant la garde de ses fonds:

i) Risque de crédit

Les directives en matière de placements autorisent les instruments suivants: dépôts à terme auprès de banques commerciales sélectionnées, obligations émises ou garanties par des États, obligations émises par des banques multilatérales de développement, et produits dérivés négociés sur des marchés organisés. Le choix des établissements bancaires et des émetteurs d'emprunts obligataires tient compte de la note de crédit qui leur est attribuée par les grandes agences de notation financière.

ii) Risque de marché

Les risques encourus sur le marché sont pris en compte en modifiant la durée du portefeuille en fonction de l'évolution des cours des valeurs. La durée de la part du portefeuille investie en valeurs à revenu fixe ne peut être supérieure à deux ans de plus que la moyenne de référence (soit environ 7,9 ans). Les options et les opérations à terme sont utilisées pour gérer le risque de marché plutôt qu'à des fins de transaction.

iii) Risque de change

La plupart des engagements du Fonds sont libellés en DTS. En conséquence, les avoirs du Fonds, portefeuille de placements et billets à ordre compris, sont gérés de manière à aligner, dans la mesure du possible, les engagements au titre des prêts et des dons non décaissés libellés en DTS sur des actifs libellés dans les monnaies composant le panier

de DTS et répartis selon les mêmes ratios. De même, les montants affectés à la Réserve générale et les engagements de dons libellés en dollars des États-Unis ont pour contrepartie des actifs libellés en USD.

Afin d'améliorer ses rendements, le Fonds peut investir dans des valeurs libellées dans des monnaies autres que celles du panier du DTS et effectuer des opérations à terme sur devises afin de maintenir l'équilibre monétaire entre ses actifs et ses engagements libellés en DTS et en dollars des États-Unis.

En novembre 1998, le Fonds a confié à un gestionnaire spécialisé le soin de limiter les risques de change qu'il encourt sur les marchés émergents. Cette activité a commencé en 1999.

iv) Risque de garde

Le FIDA a confié la garde de ses placements à une grande banque spécialisée dans ce domaine. Cet établissement bancaire reçoit et conserve les fonds, tient des comptes distincts pour chacune des composantes du portefeuille de placements sous gestion extérieure, et exécute les opérations de placement effectuées à l'initiative des gestionnaires de fonds extérieurs.

d) Instruments dérivés

Les directives du FIDA en matière de placements autorisent le recours aux types d'instruments dérivés suivants:

i) Contrats à terme

Les contrats à terme sont des accords portant sur la livraison future de valeurs ou d'instruments du marché monétaire, par lesquels le vendeur convient de livrer à une date ultérieure spécifiée un instrument financier donné, dont le prix ou le rendement est fixé à l'avance. Le dépôt de garantie obligatoire est effectué en espèces ou sous forme de titres, et les fluctuations du cours du marché sont enregistrées au jour le jour. Les fluctuations de la valeur des contrats à terme sont comptabilisées, lorsqu'elles interviennent, au poste des gains ou pertes nets sur les placements.

Les contrats à terme en cours en fin d'exercice avaient les caractéristiques suivantes:

	<u>31 décembre</u>	
	<u>2000</u>	<u>1999</u>
Nombre de contrats:		
Achat	319	205
Vente	216	417
Valeur de marché (milliers de USD)	47	48
Pertes nettes latentes (milliers de USD)	47	309
Echéances	mars 2001	mars 2000

ii) Options

L'option est un contrat qui permet au détenteur d'acheter ou de vendre un instrument financier à un prix convenu et jusqu'à une échéance donnée, l'émetteur de l'option s'engageant de son côté à supporter le risque d'une évolution défavorable du cours de cet instrument financier. Le FIDA limite ses opérations dans ce domaine aux options négociées sur des marchés organisés. Le prix initial d'un contrat d'option correspond à la prime payée par l'acheteur, laquelle ne représente qu'une petite fraction du montant couvert par le contrat, également appelé montant notionnel. Le FIDA n'inscrit pas en charge ses contrats d'option.

Les contrats d'option en cours en fin d'exercice avaient les caractéristiques suivantes:

	<u>31 décembre</u>	
	<u>2000</u>	<u>1999</u>
Nombre de contrats		
Achat	120	74
Vente	65	0
Valeur de marché	54	(28)
Gain/(perte) (milliers de USD)		
Gains nets latents (milliers de USD)	28	49
Échéance moyenne	119 jours	61 jours

	<u>Milliers de USD</u>	
	<u>2000</u>	<u>1999</u>
Euro	460 903	461 240
Yen japonais	308 916	406 337
Livre Sterling	252 680	302 605
Dollar des États-Unis	807 234	820 262
Autres	<u>237 711</u>	<u>336 051</u>
Total	<u>2 067 444</u>	<u>2 326 495</u>

iii) Couverture de change à terme

La couverture de change à terme est une opération qui permet d'opérer, à un moment donné, la conversion de montants en espèces d'une monnaie dans une autre, tout en garantissant simultanément l'opération inverse à une date ultérieure, afin de récupérer la première monnaie. Au 31 décembre 2000, les contrats de change à terme affichaient une perte latente de 2 146 000 USD (contre un gain de 1 154 000 USD en 1999). Leurs échéances s'échelonnaient entre 2 et 80 jours (entre 3 et 75 jours au 31 décembre 1999). Les gains et les pertes réalisés et latents sont constatés au moment où ils se produisent et inscrits au poste des gains ou pertes nets sur les placements.

e) Valorisation des actifs

Le Fonds comptabilise les avoirs de son portefeuille aux cours du marché. Les plus-values et moins-values réalisées ou latentes sont comptabilisées au poste des gains ou pertes nets sur les placements.

f) Composition du portefeuille de placements par instrument

Au 31 décembre 2000, les encaisses et les placements évalués aux cours du marché, à l'exception des avoirs soumis à restriction et en monnaies non convertibles, se chiffraient à 2 067 444 000 USD (contre 2 326 495 000 USD en 1999). Ils se décomposaient comme suit:

	<u>Milliers de USD</u>	
	<u>2000</u>	<u>1999</u>
Encaisses	<u>60 149</u>	<u>68 261</u>
Instruments à revenu fixe	979 051	1 340 818
Gains/(pertes) latents sur contrats à terme	(2 145)	1 154
Dépôts à terme et autres effets bancaires	203 515	171 853
Actions	882 420	770 369
Contrats à terme	47	48
Options	<u>54</u>	<u>(30)</u>
Total des placements	2 062 942	2 284 212
Produit de placements à recevoir	18 238	27 437
Dividendes à recevoir	697	577
Sommes à recevoir sur cessions de valeurs	24 693	15 886
Sommes à payer sur achats de valeur	<u>(99 275)</u>	<u>(69 878)</u>
Total	<u>2 067 444</u>	<u>2 326 495</u>

g) Composition du portefeuille de placements par monnaie

La composition par monnaie des encaisses et des placements au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 1999 était la suivante:

En 1999, l'euro a remplacé le franc français et le mark allemand dans le panier du DTS.

h) Composition du portefeuille par échéance

Au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 1999, la composition des encaisses et des placements par échéance était la suivante:

	<u>Milliers de USD</u>	
	<u>2000</u>	<u>1999</u>
Un an ou moins	214 233	249 038
Un à cinq ans	199 960	398 425
Cinq à dix ans	490 579	637 726
Plus de dix ans	280 252	270 937
Sans échéance fixe (actions)	<u>882 420</u>	<u>770 369</u>
Total	<u>2 067 444</u>	<u>2 326 498</u>

Au 31 décembre 2000, la durée moyenne des placements à revenu fixe restant à courir jusqu'à l'échéance était de 117 mois (contre 108 mois en 1999).

Gains/(pertes) sur les placements

Au 31 décembre 2000, les placements affichent une perte nette de 46 966 000 USD (contre un gain de 196 195 000 USD en 1999). Les gains et pertes nets sur les placements se décomposent comme suit:

	<u>Milliers de USD</u>	
	<u>2000</u>	<u>1999</u>
Intérêts	67 952	89 396
Dividendes	11 760	8 684
Produit net des contrats à terme	1 384	1 240
Gains/(pertes) sur les options	103	(95)
Total cumulé des plus-values réalisées (net)	8 482	3 538
Total cumulé des plus-values/ (moins-values) latentes (net)	(127 429)	100 450
Revenu des prêts de titres	309	539
Intérêts versés par les banques, y compris sur les comptes soumis à restriction	867	857
Frais de gestion du portefeuille et frais de garde	(11 012)	(9 510)
Autres dépenses nettes relatives aux placements	<u>(266)</u>	<u>(630)</u>
Gains/(pertes) nets sur les placements du FIDA	(47 850)	194 469
Revenu de fonds supplétifs au titre d'années antérieures	884	1 726
Total	(46 966)	196 195

En 2000, le taux moyen de rendement du portefeuille de placements s'est établi à -2,2% (contre +8,7% en 1999).

En 2000, le produit net des placements au titre de l'Initiative PPTE s'est élevé à 365 000 USD (contre 318 000 USD en 1999). Il a été transféré au poste Charge nette au titre de l'Initiative PPTE, comme l'explique la note 9.

Note 4: Encaisses et placements soumis à restriction

a) Monnaies non librement convertibles

Au 31 décembre 2000, les avoirs en espèces et placements détenus par le Fonds en monnaies non librement convertibles s'élevaient respectivement à 357 000 USD (contre 471 000 USD en 1999) et 390 000 USD (contre 436 000 USD en 1999).

Conformément à l'Accord portant création du FIDA, les montants versés au Fonds par des membres de la catégorie III dans leur monnaie nationale, au titre de leurs contributions initiales ou de leurs contributions supplémentaires, sont soumises à restriction.

Ces sommes servent exclusivement:

- i) après consultation du membre concerné, à régler des dépenses d'administration et autres frais engagés par le Fonds sur le territoire dudit membre, ou
- ii) avec l'accord de ce membre, à payer des biens ou des services produits sur son territoire et nécessaires à des activités financées par le Fonds dans d'autres États.

b) Autres montants soumis à restriction

Dans les Encaisses et placements soumis à restriction figurent les montants suivants:

- i) 8 757 000 USD (contre 8 055 000 USD en 1999) constituant des placements détenus au nom du Fonds pour le compte de la Mutuelle de crédit du personnel du FIDA.
- ii) 2 239 000 USD (contre 6 474 000 USD en 1999) constituant des montants détenus sur les comptes bancaires du Fonds à titre de fonds supplémentifs.

Les montants ci-dessus sont inscrits au poste Autres fonds dus et ne figurent pas dans l'état des flux de trésorerie.

c) Soldes du fonds fiduciaire

Ces sommes comprennent 10 500 000 USD (contre 6 500 000 USD en 1999) représentant les montants placés pour le compte du fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative PPTE et 524 000 USD (557 000 USD en 1999) représentant les soldes bancaires du fonds fiduciaire.

d) Provision pour couverture médicale après cessation de service

Cette provision d'un montant de 8,4 millions de USD (contre 3,6 millions de USD en 1999) couvre les coûts de la couverture médicale après cessation de service (voir la note 12 c)).

e) Contributions anticipées à la cinquième reconstitution

Les montants versés en espèces à titre de contributions anticipées à la cinquième reconstitution s'élèvent au total à 1,4 million de USD (1999 – néant).

Note 5: Contributions des membres

Les contributions que chaque membre doit verser au Fonds sont payables à l'échéance en monnaies librement convertibles; toutefois, les membres de la catégorie III peuvent verser jusqu'à la fin de la période de la troisième reconstitution leur contribution dans leur propre monnaie, qu'elle soit ou non librement convertible. Les contributions doivent être versées en espèces,

mais, dans la mesure où le Fonds n'a pas un besoin immédiat d'une partie de la contribution pour ses opérations, cette partie pourra être versée sous forme de billets à ordre ou d'obligations non négociables, irrévocables, ne portant pas intérêt et payables à vue. Sur recommandation de son Commissaire aux comptes, le Fonds a jugé prudent d'instituer des provisions pour arriérés de contributions (voir les notes 2 b), 6 et 7).

a) Contributions initiales

Les contributions initiales ont été intégralement acquittées, sous réserve de ce qui est indiqué dans les notes 6 et 7.

b) Première reconstitution des ressources

Les contributions à la première reconstitution des ressources du Fonds ont été intégralement acquittées, sous réserve de ce qui est indiqué dans la note 6.

c) Deuxième reconstitution des ressources

Les contributions à la deuxième reconstitution des ressources du Fonds ont été intégralement acquittées, sous réserve de ce qui est indiqué dans les notes 6 et 7.

d) Troisième reconstitution des ressources

On trouvera à l'appendice E un état détaillé des contributions à la troisième reconstitution. Les tirages appelés à ce jour ont été intégralement réglés, sous réserve de ce qui est indiqué dans les notes 6 et 7.

e) Quatrième reconstitution des ressources

La quatrième reconstitution des ressources du Fonds a pris effet le 29 août 1997, date à laquelle les instruments de contribution déposés se montaient globalement à 50% des contributions respectives des membres, comme indiqué dans la colonne A-3 de l'annexe A à la résolution 87/XVIII adoptée par le Conseil des gouverneurs à sa dix-huitième session et ultérieurement amendée.

On trouvera à l'appendice E un état détaillé des contributions à la quatrième reconstitution.

f) Contributions anticipées à la cinquième reconstitution

On trouvera à l'appendice E un état détaillé des contributions anticipées à la cinquième reconstitution. À la date de clôture, les conditions d'entrée en vigueur de la cinquième reconstitution n'étaient pas encore remplies, de sorte que toute contribution effectuée à ce titre ne pouvait pas être prise en compte dans les ressources du Fonds sans l'autorisation expresse du donateur concerné, comme l'indique l'appendice D.

g) Programme spécial pour l'Afrique

Des précisions sur les contributions au Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification au titre des première et seconde phases sont données à l'appendice E.

h) Provisions

Conformément aux principes énoncés à la note 2 b), le Fonds a institué les provisions ci-après:

i) FIDA

	2000	1999
	Milliers de USD	
Billets à ordre de contribuants	106 072	104 970
Montants à recevoir de contribuants	<u>89 555</u>	<u>89 555</u>
Total	<u>195 627</u>	<u>194 525</u>

ii) Programme spécial pour l'Afrique

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
Billets à ordre de contributeurs	<u>10</u>	<u>10</u>

Note 6: Billets à ordre des contributeurs

a) FIDA

Les billets à ordre au titre des contributions initiales et des contributions aux première et deuxième reconstitutions ont tous été encaissés sauf ceux émanant des États membres indiqués ci-dessous.

Au 31 décembre 2000, les contributions à la troisième reconstitution déposées sous forme de billets à ordre avaient été tirées à hauteur de 82,6%, contre 58,3% au 31 décembre 1999.

Conformément aux principes énoncés à la note 2 b), le Fonds a constitué une provision au titre des billets à ordre, ainsi qu'il est indiqué ci-dessous, et, en application des principes énoncés à la note 2 c), le Fonds a exclu des ressources disponibles pour engagement les montants qui apparaissent ci-dessous.

Provisions

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
i) Contributions initiales		
Iran	29 358	29 358
Iraq	<u>13 717</u>	<u>13 717</u>
	43 075	43 075
ii) Première reconstitution		
Iraq	31 099	31 099
Qatar	<u>10 271</u>	<u>10 271</u>
	41 370	41 370
iii) Deuxième reconstitution		
Mauritanie	2	2
Qatar	<u>5 000</u>	<u>5 000</u>
	5 002	5 002
iv) Troisième reconstitution		
Corée, R.P.D. de	600	350
Jamahiriya arabe libyenne	16 000	9 328
Mauritanie	25	15
Nigéria	-	<u>5 830</u>
	<u>16 625</u>	<u>15 523</u>
Total	<u>106 072</u>	<u>104 970</u>

Montants exclus des ressources disponibles pour engagement - Monnaies convertibles

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
i) Contributions initiales		
Iran	29 358	29 358
Iraq	<u>13 717</u>	<u>13 717</u>
	43 075	43 075
ii) Première reconstitution		
Iraq	31 099	31 099
Qatar	<u>10 271</u>	<u>10 271</u>
	41 370	41 370
iii) Deuxième reconstitution		
Mauritanie	2	2
Qatar	<u>5 000</u>	<u>5 000</u>
	5 002	5 002

iv) Troisième reconstitution

Corée, R.P.D. de	600	600
Jamahiriya arabe libyenne	16 000	16 000
Mauritanie	25	25
Nigéria	4 533	10 000
Venezuela	<u>9 428</u>	-
	<u>30 586</u>	<u>26 625</u>
Total	<u>120 033</u>	<u>116 072</u>

Depuis le 31 décembre 1999, un montant de 2,0 millions de USD a été reçu du Nigéria en règlement des sommes mises en recouvrement au titre de la troisième reconstitution. Si ce montant avait été reçu avant le 31 décembre 1999, le total des provisions au titre des billets à ordre aurait été ramené à 99 140 000 USD et les montants exclus des ressources disponibles pour engagement à 106 072 000 USD.

b) Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification

Conformément aux principes énoncés à la note 2 b), le Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification a constitué une provision au titre des billets à ordre, ainsi qu'il est indiqué ci-dessous, et, en application des principes énoncés à la note 2 c), il a exclu des ressources disponibles pour engagement les montants qui apparaissent ci-dessous.

Provisions

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
Première phase		
Mauritanie	10	10
Total	<u>10</u>	<u>10</u>

Montants exclus des ressources disponibles pour engagement - Monnaies convertibles

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
Première phase		
Mauritanie	10	10
Total	<u>10</u>	<u>10</u>

Note 7: Sommes à recevoir des contributeurs

Les montants à recevoir des États membres au titre de leurs contributions initiales et de leurs contributions aux première, deuxième et troisième reconstitutions des ressources du Fonds (y compris les contributions spéciales et complémentaires) se chiffrent à 52 221 000 USD après provisions (94 422 000 USD en 1999).

Conformément aux principes énoncés à la note 2 b), le Fonds a constitué des provisions au titre de certains de ces montants, comme indiqué ci-dessous.

Conformément aux principes énoncés à la note 2 c), le Fonds n'a pas comptabilisé dans les ressources disponibles pour engagement les montants indiqués ci-dessous, ni les sommes à recevoir au titre des quatrième et cinquième reconstitutions.

Provisions

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
i) Contributions initiales		
Iran	83 167	83 167
Comores	<u>7</u>	<u>7</u>
	83 174	83 174
ii) Deuxième reconstitution		
Gabon	371	371
Iraq	<u>2 000</u>	<u>2 000</u>
	2 371	2 371
iii) Troisième reconstitution		
Iran	3 000	3 000
Qatar	1 000	1 000
Sao Tomé-et-Principe	<u>10</u>	<u>10</u>
	<u>4 010</u>	<u>4 010</u>
Total	<u>89 555</u>	<u>89 555</u>

Depuis le 31 décembre 2000, un montant de 600 000 USD a été reçu de l'Iran en règlement des sommes mises en recouvrement au titre de la troisième reconstitution. Si ce montant avait été reçu avant le 31 décembre 2000, le total des provisions aurait été ramené à 88 955 000 USD.

Note 8: Prêts

Les prêts sont uniquement accordés aux pays en développement qui sont membres du Fonds ou à des organisations intergouvernementales dont ces pays font partie. Dans ce dernier cas, le Fonds peut exiger des garanties gouvernementales ou autres. Un prêt entre en vigueur lorsque le FIDA a reçu de l'emprunteur un avis juridique satisfaisant et lorsque les autres conditions préalables éventuelles ont été remplies. Les décaissements peuvent commencer dès l'entrée en vigueur du prêt.

Pour les prêts approuvés en 1978, le remboursement du principal et le paiement des intérêts doivent être effectués dans la même monnaie que la partie correspondante de la somme avancée, ou de la manière précisée dans l'accord de prêt. Pour tous les prêts du Fonds approuvés à partir du 1^{er} janvier 1979, le remboursement du principal et le paiement des intérêts sont exigibles dans la monnaie spécifiée dans l'accord de prêt, pour un montant équivalant au nombre de DTS dus, calculé sur la base des taux appliqués par le Fonds monétaire international aux dates correspondantes. Les prêts approuvés sont décaissés en faveur des emprunteurs conformément aux dispositions de l'accord de prêt.

Originellement, les Principes et critères en matière de prêts (paragraphe 31) énonçaient les conditions de prêt comme suit: "Le Fonds fournira selon les modalités et conditions ci-après des ressources financières à ses États membres pour des projets et programmes approuvés: i) prêts spéciaux à des conditions particulièrement favorables; les frais de services s'élèvent dans ce cas à 1% par an et la période de remboursement est de 50 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans; ii) prêts à des conditions intermédiaires; le taux d'intérêt s'élève dans ce cas à 4% par an et la période de remboursement est de 20 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans; iii) prêts à des conditions ordinaires; le taux d'intérêt s'élève dans ce cas à 8% et la période de remboursement varie de 15 à 18 ans, y compris un différé d'amortissement de trois ans."

Le 28 janvier 1994, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté la résolution 83/XVII qui entérinait les nouvelles dispositions ci-après des Principes et critères en matière de prêts:

"32 a) les prêts consentis à des conditions particulièrement favorables seront exempts d'intérêts mais supporteront une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et comporteront un délai de remboursement de quarante (40) ans, différé d'amortissement de dix (10) ans compris; b) les prêts consentis à des conditions intermédiaires supporteront un taux d'intérêt annuel équivalant à 50% du taux d'intérêt variable de référence déterminé chaque année par le Conseil d'administration et comporteront un délai de remboursement de vingt (20) ans, différé d'amortissement de cinq (5) ans compris; c) les prêts consentis aux conditions ordinaires supporteront un taux d'intérêt annuel équivalant à 100% du taux d'intérêt variable de référence déterminé chaque année par le Conseil d'administration et comporteront un délai de remboursement allant de quinze (15) ans à dix-huit (18) ans, différé d'amortissement de trois (3) ans compris; d) aucune commission d'engagement ne sera prélevée sur les prêts."

En ce qui concerne les arriérés de paiement des États membres suivants: Cameroun, Cap-Vert, Congo, Congo (R.D. du), Cuba, Gabon, Guinée-Bissau, Libéria, Niger, République centrafricaine, Sierra Leone et Somalie, il n'a pas été jugé utile de constituer des provisions.

Les démarches se poursuivent auprès des gouvernements concernés pour obtenir le règlement de ces obligations.

Dans le cas de paiement de plus de dix mois au 31 décembre 2000, les intérêts et commissions de service ne sont comptabilisés dans le revenu que lorsqu'ils sont effectivement perçus.

Si ces sommes avaient été incluses dans le revenu, le produit des prêts indiqué dans l'état des activités et des variations de l'actif net pour l'exercice 2000 aurait été supérieur de 2 373 000 USD (contre 2 565 000 USD en 1999). Dans le cas du PSA, le chiffre correspondant est de 285 000 USD (contre 238 000 USD en 1999). Les pays membres concernés sont indiqués ci-après:

Emprunteurs en situation de non-comptabilisation - FIDA

	<u>Milliers de USD</u>		<u>31 décembre 2000</u>	
	<u>Principal non remboursé</u>	<u>Principal en arriéré</u>	<u>Revenu non comptabilisé en 2000</u>	<u>En situation d'arriérés depuis</u>
Cameroun	13 123	1 778	272	Sept. 1993
Cap-Vert	14 845	72	49	Mars 2000
Congo	2 917	1 682	137	Avr. 1993
Congo, R.D. du	23 645	4 630	239	Fév. 1993
Cuba	10 825	10 175	438	Sept. 1989
Gabon	2 371	200	271	Juin 1998
Guinée-Bissau	5 714	430	60	Nov. 1995
Libéria	13 263	9 543	390	Nov. 1995
Niger	18 393	77	63	Mai 1989
République centrafricaine	27 779	241	98	Janv. 1996
Sierra Leone	22 411	755	128	Mars 1998
Somalie	<u>22 538</u>	<u>7 149</u>	<u>228</u>	Janv. 1991
Total	<u>177 824</u>	<u>36 732</u>	<u>2 373</u>	

Emprunteurs en situation de non-comptabilisation – PSA

	<u>Milliers de USD</u>		<u>31 décembre 2000</u>	
	<u>Principal non remboursé</u>	<u>Principal en arriéré</u>	<u>Revenu non comptabilisé en 2000</u>	<u>En situation d'arriérés depuis</u>
Guinée-Bissau	2 667	178	27	Déc. 1995
Niger	13 146	1	136	Janv. 1996
Sierra Leone	<u>2 159</u>	<u>-</u>	<u>122</u>	Mars 1998
Total	<u>17 972</u>	<u>179</u>	<u>285</u>	

Le produit des prêts indiqué dans l'état des activités et des variations de l'actif net pour l'exercice 2000 comprend un montant de 1 305 000 USD (contre 528 000 USD en 1999) perçu au titre d'années antérieures.

On trouvera à l'appendice F un état détaillé des prêts approuvés, des décaissements effectués et des remboursements de prêts.

a) Prêts à des États non membres

Fonds pour Gaza et la Cisjordanie (FGC)

À sa vingt et unième session en février 1998, le Conseil des gouverneurs a adopté la résolution 107/XXI qui approuve l'établissement d'un fonds spécifiquement destiné à financer des prêts pour Gaza et la Cisjordanie. Il a été à cet effet dérogé à l'application de l'article 7, section 1 b), de l'Accord portant création du FIDA. L'aide financière, y compris sous forme de prêts, est transférée au FGC par décision du Conseil d'administration et son remboursement, le cas échéant, est versé directement aux ressources ordinaires du FIDA.

Note 9: Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE)

a) Historique

Le Conseil d'administration a proposé que le FIDA participe à l'Initiative du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) dans le cadre de sa politique générale en matière de gestion des partenariats avec des pays ayant des arriérés, ou susceptibles d'en avoir à l'avenir, en raison du poids du service de leur dette. En adoptant la résolution 101/XX, le Conseil des gouverneurs, à sa vingtième session tenue en février 1997, a approuvé la participation du FIDA à l'Initiative PPTE.

En février 2000, le Conseil des gouverneurs a autorisé le FIDA à accorder des allègements de dettes dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée, en annulant, au profit des pays qui remplissent les conditions requises, une fraction de leurs obligations au titre du service de la dette, à mesure que celles-ci deviennent exigibles. Les montants ainsi annulés doivent être remboursés, au fur et à mesure, par le fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative PPTE, dans la limite des ressources disponibles.

Le Conseil des gouverneurs a chargé le Conseil d'administration d'approuver au cas par cas l'allègement de dette attendu du FIDA dans le cadre des mesures globales décidées au titre de l'Initiative PPTE pour ramener la dette d'un pays à un niveau soutenable.

L'Initiative PPTE implique pour les institutions financières internationales (IFI) participantes deux types d'opérations financières:

- i) une réduction, dans les proportions convenues, des remboursements provenant des pays débiteurs;
- ii) le versement sur les comptes de prêt de sommes destinées à compenser cette réduction des remboursements.

Chaque IFI choisira le mécanisme qu'elle juge le plus approprié pour mobiliser et gérer les ressources destinées à compenser la diminution des rentrées attendues sur ses comptes de prêt.

Un fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTE a été établi suite à l'adoption par le Conseil des gouverneurs le 11 février 1998 de la résolution 105/XXI. Ce fonds fiduciaire reçoit du FIDA et d'autres sources des ressources spécifiquement destinées à compenser la diminution convenue au titre de l'Initiative PPTE des remboursements au(x) compte(s) de prêt. Le FIDA a reçu des Pays-Bas un instrument de contribution de 26 623 520 NLG – 12 081 000 EUR (11 638 000 USD actuellement) à titre de contribution complémentaire à la quatrième reconstitution à l'appui de la participation du FIDA à l'Initiative PPTE, ainsi qu'un versement en espèces de 12 000 000 NLG – 5 445 000 EUR (5 463 000 USD).

Comme l'a décidé le Conseil d'administration à sa soixante-cinquième session tenue en décembre 1998, un montant de 4 000 000 USD a été prélevé sur l'Excédent cumulé, successivement en 1998, 1999 et 2000 (pour un montant total approuvé de 16 millions de USD) et transféré en faveur de l'Initiative PPTE. En outre, comme il a été convenu à la soixante-sixième session du Conseil d'administration en avril 1999, une somme de 2 700 000 USD a été spécialement prélevée sur les ressources du FIDA et affectée à l'Initiative PPTE pour compenser le déficit de financement prévu en ce qui concerne la dette du Mali. Ce transfert a été effectué en 2000.

b) Impact de l'Initiative PPTE

Lorsque le Conseil d'administration approuve un allègement de dette pour un pays donné, la valeur nominale de la fraction de principal incluse dans le coût estimatif de l'allègement est déduite de l'encours des prêts décaissés par inscription au poste Provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE, et également déduite du revenu. Cette provision fait l'objet de révisions périodiques. L'estimation de la valeur nominale des imputations effectuées au titre de l'Initiative PPTE comporte un élément discrétionnaire important.

On réduit la provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE lorsque le fonds fiduciaire fournit la contrepartie des allègements de dette (voir l'alinéa c) ci-après).

L'appendice G contient un état récapitulatif des allègements de dette déjà consentis depuis le début de l'Initiative PPTE, et de ceux qui doivent l'être dans l'avenir. Les allègements de dette approuvés à ce jour par le Conseil d'administration sont exclusifs de tous les montants relatifs à l'Initiative PPTE renforcée pour les pays suivants: Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Madagascar, Malawi, Nicaragua, Niger, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, et Zambie. À la fin de l'exercice 2000, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont annoncé les allègements de dette accordés à ces pays. Il est prévu que le FIDA reçoive l'autorisation de financer sa part des nouveaux allègements ainsi consentis à la soixante-douzième session du Conseil d'administration en avril 2001. Au moment où les états financiers de l'exercice 2000 étaient en préparation, il n'était pas possible d'estimer la contribution du FIDA à l'allègement global de la dette de ces pays.

Effet du changement de méthode comptable (note 2 a))

En application de la norme comptable pertinente, les chiffres des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 1999 ont été retraités. Les principaux effets de ce changement sur les données des exercices 2000 et 1999 sont indiqués ci-après:

Milliers de USD

	Avant le changement	Effet de la nouvelle méthode	Chiffres 1999 retraités
2000			
Transfert net à l'Excédent cumulé	364	(73 964)	(73 599)
Encours des prêts	2 905 708	(94 856)	2 810 852
Actif net	5 317 395	(84 438)	5 232 957
Excédent cumulé au 1 ^{er} janvier 2000	2 214 506	(11 001)	2 203 505
1999			
Transfert net à l'Excédent cumulé	62 802	(2 447)	60 355
Encours des prêts (FIDA)	2 638 418	(21 294)	2 617 124
Actif net	5 674 889	(19 490)	5 655 399
Excédent cumulé au 1 ^{er} janvier 2000	2 155 704	(12 554)	2 143 150

Une somme de 365 000 USD (318 000 USD en 1999) représentant le produit net des placements du fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTE a été incluse dans la charge nette totale au titre de l'Initiative PPTE initiale et renforcée qui figure dans l'état des activités et des variations de l'actif net.

Le coût total cumulé des allègements de dette se décompose comme suit:

	Milliers de USD
Contribution à l'Initiative PPTE approuvée en 1998	16 000
Contribution à l'Initiative PPTE approuvée en 1999	2 670
Différence entre les allègements de dette approuvés et les ressources disponibles en 2000	74 522
Écart de change nets cumulés	<u>(909)</u>
Coût total cumulé de l'Initiative PPTE inclus dans l'Excédent cumulé du FIDA	<u>92 283</u>
Contribution des Pays-Bas	11 638
Produit cumulé des placements au titre de l'Initiative PPTE	<u>683</u>
Total (voir l'appendice G)	<u>104 604</u>

En 1998, les soldes du fonds fiduciaire étaient inclus dans l'actif net, mais en 1999 et en 2000, ils ont été reclassés sous les contributions et sous les charges au titre des allègements de dette.

c) Provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE

Lorsque le Conseil d'administration approuve un allègement de dette, la valeur nominale estimative de la fraction de principal incluse dans l'allègement qui sera consenti au titre de l'Initiative PPTE est inscrite en charge sous la rubrique Provision cumulée au titre de l'Initiative PPTE, et elle est compensée par les sommes à recevoir du fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTE, dans la limite des ressources disponibles. Ces montants ne comprennent aucun

des allègements de dette effectivement fournis à ce jour. Les soldes des exercices clos le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 1999 (après retraitement) sont indiqués ci-après:

	Milliers de USD	
	2000	1999
Solde d'ouverture	21 294	21 901
Provision pour la fraction de principal des allègements de dette	77 983	2 973
Fraction de principal versée	(3 499)	(3 038)
Écarts de change nets	<u>(922)</u>	<u>(542)</u>
Solde de clôture	<u>94 856</u>	<u>21 294</u>

Note 10: Dons

L'Accord portant création du FIDA habilite ce dernier à accorder des dons à ses membres ou à des organisations intergouvernementales auxquelles participent ses membres, selon les modalités qu'il juge appropriées.

a) Assistance technique

Le Fonds octroie des dons pour la préparation de projets, des composantes de prêts, la recherche agricole, le Fonds d'élaboration des projets, le Mécanisme spécial d'intervention et d'autres fins connexes. Le montant cumulatif des dons décaissés au 31 décembre 2000 était de 297 576 000 USD (contre 270 227 000 USD en 1999).

b) Services aux États membres

Les années précédentes, les services aux États membres incluaient des dons pour l'identification de projets, des études spéciales et des activités de suivi et d'évaluation. Ces services sont actuellement suspendus. Le montant cumulatif décaissé au titre de ces dons se montait au 31 décembre 2000 à 33 569 000 USD (contre 33 589 000 USD en 1999).

Note 11: Réserve générale

À sa quatrième session, en 1980, le Conseil des gouverneurs a reconnu la nécessité de se prémunir contre le risque de surengagement éventuel des ressources du Fonds qui pourrait découler des fluctuations des taux de change et contre les retards éventuels dans la perception par le Fonds des paiements au titre du service des prêts, ou dans le recouvrement des sommes qui lui sont dues au titre du produit du placement de ses avoirs liquides, et a décidé de constituer une Réserve générale.

Les virements à la Réserve générale par prélèvement sur l'Excédent cumulé sont décidés par le Conseil d'administration compte tenu de la situation financière du Fonds. Le Conseil d'administration a décidé, à sa cinquante-quatrième session en avril 1995, de maintenir la Réserve générale à 95 millions de USD. La question de savoir si le montant de la Réserve générale est suffisant sera revue périodiquement par le Conseil d'administration. Les retraits opérés sur la Réserve générale seront assujettis à l'approbation préalable du Conseil d'administration.

**Note 12: Dépenses de personnel et cotisations au régime des pensions****a) Effectifs**

Le nombre de postes du Fonds - y compris ceux du président et du vice-président - approuvés au 31 décembre s'établit comme suit:

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
Cadre organique	134	134
Services généraux	<u>158</u>	<u>158</u>
	292	292

Comme les années précédentes, le FIDA a recouru aux services de consultants, de personnel de conférence et d'autres personnels temporaires pour lui permettre de couvrir ses besoins opérationnels.

b) Prestations de retraite

Le FIDA est membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies qui a été créée pour assurer aux fonctionnaires concernés les prestations relatives à la retraite, ainsi que les indemnisations en cas de décès, d'invalidité et autres. Son personnel est donc couvert par un régime de retraite par capitalisation à prestations définies. L'obligation financière de l'organisation vis-à-vis de la Caisse se compose d'une cotisation obligatoire au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies majorée, le cas échéant, d'une part du déficit actuariel, conformément aux dispositions de l'article 26 des statuts de la Caisse des pensions. Cette part de déficit ne doit être payée que lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies décide de recourir aux dispositions de l'article 26, après qu'une estimation actuarielle de l'actif de la Caisse a déterminé la nécessité d'un tel paiement à la date d'évaluation. Au moment où le présent rapport a été établi, l'Assemblée générale des Nations Unies n'avait pas eu recours auxdites dispositions.

La méthode actuarielle adoptée repose sur l'approche globale avec entrants. Le coût des prestations est comptabilisé en charge dans le compte de résultat de manière à ce qu'il soit réparti sur les années de service des employés, conformément au conseil des actuaires qui effectuent une évaluation complète du régime tous les deux ans. La dernière évaluation actuarielle a été établie au 31 décembre 1999. Le FIDA verse des cotisations pour le compte de son personnel (actuellement payées par l'affilié et le FIDA à hauteur de 7,9% et 15,8% respectivement de la rémunération soumise à retenue pour pension) et serait coresponsable, au prorata de sa part, de tout déficit. Le total des cotisations versées à la Caisse des pensions en 2000 s'est élevé à 3 555 000 USD (contre 3 693 000 USD en 1999). Le FIDA n'étant pas en mesure de déterminer avec suffisamment de fiabilité, à des fins comptables, ce que représente sa part de la position financière et de la performance de la Caisse des pensions, il ne comptabilise rien dans son actif à cet égard, et ne présente aucune autre information ayant trait aux prestations de retraite, comme le rendement des avoirs de la Caisse.

c) Couverture médicale après cessation de service

Le FIDA participe sur la base d'un partage des coûts à un système de couverture médicale après cessation de service géré par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à l'intention des anciens fonctionnaires touchant une pension des Nations Unies et d'autres anciens fonctionnaires remplissant les conditions requises. Ce plan d'assurance médicale repose sur le principe de la répartition, c'est-à-dire qu'il finance les dépenses annuelles sur les budgets annuels et les cotisations du personnel. En 1995, la FAO a engagé un actuinaire qui a mis en évidence, au 1^{er} janvier 1996, une dette non provisionnée de 212,5 millions de USD, dont 10,8 millions de USD pour le FIDA compte tenu de ses effectifs en activité.

Ce calcul a été effectué sur la base d'un groupe fermé à l'aide d'une méthode rétrospective. La mise à jour des évaluations officielles au 31 décembre 1997 fait ressortir la juste valeur de l'actif du système à 25 millions de USD et révèle un accroissement du déficit, à 229,3 millions de USD, dont la part du FIDA se trouve portée à 12,9 millions de USD. La norme comptable internationale n° 19 (révisée), qui a pris effet le 1^{er} janvier 1999, impose de couvrir intégralement ce passif dans les comptes de toute organisation sur une période de temps limitée. Le FIDA a décidé de provisionner sa part du déficit en la traitant comme une dépense amortissable de façon linéaire sur cinq ans à compter de la date d'adoption, comme l'y autorise la norme internationale.

La dernière évaluation actuarielle a été établie au 31 décembre 1999, à l'aide d'une méthode rétrospective de répartition des prestations au prorata des années de service, sur la base des hypothèses suivantes: taux d'actualisation - 6,5%; augmentations de salaires prévues - 3,5%; augmentations des frais médicaux - 5%; inflation - 3%. D'après ce calcul, la part de la dette non provisionnée revenant au FIDA était de l'ordre de 19,7 millions de USD au 31 décembre 1999, soit une hausse de quelque 6,8 millions de USD par rapport au chiffre estimé au 31 décembre 1997. Conformément aux dispositions transitoires de la norme comptable internationale n° 19, il convient de constater dans les comptes le déficit qui existait à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme, c'est-à-dire le 1^{er} janvier 1999. Par mesure de prudence, le FIDA a donc comptabilisé le montant de l'accroissement du déficit à cette date. En décembre 2000, le Conseil d'administration a autorisé l'amortissement linéaire de ce montant (6,8 millions de USD) sur la période restant à courir, à savoir 2000-2003. En conséquence, les états financiers des exercices 2000 et 1999 contiennent une provision constituée comme suit au 31 décembre.

	<u>Milliers de USD</u>	
	<u>2000</u>	<u>1999</u>
Un cinquième du déficit initial estimé à 12,9 millions de USD	2,6	2,6
Un quart du montant de 6,8 millions de USD intégré au déficit initial	<u>1,7</u>	—
Total du déficit non provisionné	<u>4,3</u>	<u>2,6</u>
Coût des prestations imputé à l'exercice	0,6	0,5
Coût total imputé à l'exercice	<u>4,9</u>	<u>3,1</u>
Provision cumulée	<u>8,4</u>	<u>3,6</u>

Depuis le 1^{er} janvier 1998, le FIDA inscrit dans ses comptes, en ce qui concerne cette couverture médicale, le coût total des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice. En 2000, ce coût, inclus dans les salaires et prestations du personnel, s'élevait à 553 000 USD (contre 452 000 USD en 1999). En 1999, l'élément du passif correspondant figurait sous les Sommes à payer et engagements échus; pour plus de clarté, il a été reclassé au poste Provision pour couverture médicale après cessation de service, dans les états financiers 2000. Il figure également dans les encaisses soumises à restriction du bilan 2000. Les chiffres correspondants de l'exercice 1999, qui comprennent les soldes figurant dans l'état des flux de trésorerie et dans l'état des ressources disponibles pour engagement, ont été retraités en conséquence.

Il est prévu de procéder à une évaluation actuarielle au moins tous les deux ans.

Note 13: Imposition

Le FIDA est une institution spécialisée des Nations Unies et en tant que telle jouit du privilège d'exemption fiscale en vertu de la Convention de 1947 sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées des Nations Unies et de l'Accord entre la République italienne et le Fonds relatif au siège permanent du



FIDA. Les prélèvements fiscaux s'appliquant aux éléments pour lesquels l'exemption n'a pas encore été obtenue sont déduits directement du produit des placements correspondant.

Note 14: Euro

Le 1^{er} janvier 1999, l'euro a été introduit en tant que monnaie ayant cours légal dans onze États membres de l'Union européenne, y compris l'Italie, et trois autres États européens. Bien que cela n'ait guère d'incidence sur les opérations actuelles du FIDA, certains soldes, comme les contributions des membres concernés, ont été relibellés en 1999 de la monnaie d'origine en euro (voir la note 3 de l'appendice E).

Note 15: Imprévus

a) Éléments de passif éventuel

- i) Au 31 décembre 1999, l'organisation enregistrait un élément de passif éventuel au titre des dépenses encourues en 1998 pour l'organisation d'une exposition ainsi que pour l'aménagement et l'achat de mobilier et de matériel pour les nouveaux bâtiments du FIDA/2. Des dépenses d'un montant de 1,079 milliard de ITL (519 000 USD actuellement) doivent être remboursées par le Gouvernement italien, encore qu'aucune approbation définitive n'ait été donnée jusqu'ici. Sur ce montant, un remboursement d'environ 919 millions de ITL (442 000 USD) a été approuvé par la Représentation permanente de l'Italie. Par mesure de prudence, le solde de 161 millions de ITL a été passé en charges dans les états financiers 2000.
- ii) Le FIDA a accumulé des engagements éventuels au titre des allègements de dettes annoncés par la Banque mondiale/Fonds monétaire international en faveur de 10 pays. Il est impossible d'estimer à l'heure actuelle le montant de ces engagements au titre du principal des prêts. Voir la note 9 b) pour plus de détails.

b) Éléments d'actif éventuel

L'organisation prévoit de recevoir environ 1,924 milliard de ITL (925 000 USD actuellement) au titre du remboursement de prélèvements fiscaux déduits du produit des placements au cours des années antérieures. Ces montants avaient été intégralement inscrits dans les comptes des exercices précédents car on ne savait pas exactement quel montant serait remboursé ni à quel moment. Le FIDA a récemment soumis au Gouvernement italien des demandes officielles de remboursement de ces prélèvements, mais il n'est pas prévu de recevoir ces montants avant 2001.

Note 16: Date d'autorisation de la publication des états financiers

Les états financiers pourront être publiés après avoir été approuvés par le Conseil d'administration, à sa session d'avril 2001, sur la recommandation formulée par le Comité de vérification des comptes à sa réunion de mars 2001. Les états financiers de 2000 seront soumis pour approbation au Conseil des gouverneurs à sa session de février 2002. Les états financiers de 1999 ont été approuvés par le Conseil des gouverneurs à sa vingt-quatrième session, en février 2001.



PricewaterhouseCoopers

Pièce jointe à la lettre du 15 février 2001

PricewaterhouseCoopers S.p.A

VERSION PROVISOIRE

Le Fonds international de développement agricole
Rome

Nous avons procédé à la vérification des états financiers (appendices A à G) du Fonds international de développement agricole relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2000 et 1999. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction du Fonds. Notre responsabilité est d'émettre une opinion à leur sujet sur la base de notre vérification.

Notre vérification a été conduite selon les normes de révision comptable acceptées sur le plan international. Ces normes nous imposent de planifier et d'exécuter la vérification de manière à pouvoir raisonnablement assurer que les états financiers sont exempts d'inexactitudes matérielles. La vérification comprend l'examen, par sondage, des pièces justificatives des montants indiqués et des informations fournies dans les états financiers. Elle comprend aussi une évaluation des principes comptables appliqués et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers. Nous pensons que notre vérification nous permet de formuler une opinion avec un degré raisonnable de certitude.

À notre avis, les états financiers présentent de façon fidèle la situation financière du Fonds international de développement agricole aux 31 décembre 2000 et 1999, ainsi que les résultats de ses opérations et ses mouvements de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, en accord avec les normes comptables acceptées sur le plan international.

Rome, le 20 février 2001



Attachment to letter of 15 February 2001

PricewaterhouseCoopers SpA

DRAFT

The International Fund for Agricultural Development
Rome

We have audited the accompanying financial statements (Appendices A through H) of the International Fund for Agricultural Development (the Fund) as at and for the years ended 31 December 2000 and 1999. These financial statements are the responsibility of the Fund's management. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing. Those standards require that we plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation. We believe that our audit provides a reasonable basis for our opinion.

In our opinion, the financial statements give a true and fair view of the financial position of the International Fund for Agricultural Development at 31 December 2000 and 1999, and the results of its operations and its cash flows for the years then ended in accordance with International Accounting Standards.

Rome, 20 February 2001

Sede legale: Milano 20124 Via Vittor Pisani 20 Tel. 0267831 Fax 0266981433 Cap. Soc. 7.220.000.000 i.v. Reg. Imp. Milano N. 278929/1999
C.F. e P. IVA 12979880155 Iscritta all'Albo Consob - Altri uffici: Ancona 60123 Via Corridoni 2 Tel. 07136881 - Bari 70125 Viale della
Repubblica 110 Tel. 0805429863 - Bologna 40122 Via delle Lame 111 Tel. 051526611 - Brescia 25124 Via Cefalonia 70 Tel. 0302219811 -
Firenze 50129 Viale Milton 65 Tel. 0554627100 - Genova 16121 Piazza Dante 7 Tel. 0105702013 - Milano 20122 Corso Europa 2
Tel. 0277851 - Napoli 80121 Piazza dei Martiri 30 Tel. 0817644441 - Padova 35137 Largo Europa 16 Tel. 0498762677 - Palermo 90141
Via Marchese Ugo 60 Tel. 091349737 - Parma 43100 V.le Tanara 20/A Tel. 0521242848 - Roma 00154 Largo Fochetti 29 Tel. 06570251 -
Torino 10129 Corso Montevecchio 37 Tel. 011556771 - Trento 38100 Via San Francesco 8 Tel. 0461237004 - Treviso 31100 Piazza
Crispi 8 Tel. 0422542726 - Udine 33100 Via Marinoni 12 Tel. 043225789 - Verona 37122 Corso Porta Nuova 125 Tel. 0458002561

